

POUR LES SOLIDARITÉS
LE DÉPARTEMENT AGIT



BILAN 2024

Solidarités 71

Schéma unique des solidarités
de Saône-et-Loire

SOMMAIRE

Paroles des élus en charge des solidarités

3

Les faits marquants 2024

4

Avancement global des actions

6

Ambition 1 : Confirmer le rôle du Département comme chef de file de l'action sociale et médico-sociale

7

Ambition 2 : Faciliter le parcours des bénéficiaires des services départementaux à tout âge de la vie

10

Ambition 3 : Accompagner les métiers des solidarités de Saône-et-Loire pour préparer l'avenir

16

Ambition 4 : Consolider le dialogue avec les établissements et services sociaux et médico-sociaux

20

Ambition 5 : Renforcer l'action sociale départementale

24

Ambition 6 : Accompagner la perte d'autonomie et le handicap

30

Ambition 7 : Répondre aux besoins des enfants et des familles

35

Ambition 8 : Des parcours d'insertion résolument tournés vers l'emploi

42

PAROLES DES ELUS EN CHARGE DES SOLIDARITÉS



Claude CANNET

Vice-Présidente en charge du maintien à domicile, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, des affaires sociales

« Huit élus en charge des solidarités, voilà qui donne une idée de l'importance que la Saône-et-Loire accorde à cet enjeu. Bien au-delà des mots, notre ambition est d'agir concrètement, et au quotidien auprès de chacun. Le Département est un acteur de proximité, incontournable à tout âge de la vie, et quelle que soit la situation. C'est une grande fierté d'incarner cette volonté et de porter haut les couleurs des solidarités ! »



Dominique LOTTE

Vice-Président en charge de la santé, de la citoyenneté et des services publics

« L'accès aux soins s'impose comme l'un des premiers enjeux de solidarité. La santé, priorité pour chacune et chacun, est au cœur de notre action, d'un bout à l'autre de la vie : des enfants qui naîtront sur notre territoire jusqu'à nos aînés qui y sont accompagnés. Le Département de Saône-et-Loire, pionnier dans cette réflexion, continue d'agir pour donner les mêmes chances à tous. »



Christine ROBIN

Vice-Présidente en charge de l'insertion sociale et professionnelle, de l'emploi, de la formation, de l'économie sociale et solidaire, de la politique de la ville

« Dans un marché de l'emploi qui reste encore dynamique en Saône-et-Loire, il faut continuer notre engagement et nos efforts pour permettre le retour à la vie active du plus grand nombre par un accompagnement individuel renoué, une optimisation de l'offre d'insertion et un travail partenarial sur les freins à l'emploi (santé, mobilité entre autres). Un travail rémunéré reste la meilleure façon de lutter contre la pauvreté. »



Carole CHENUET

Conseillère départementale déléguée à l'action sociale territorialisée et à la coordination du Fonds de solidarité logement

« La solidarité est l'affaire de chacun, quel que soit le territoire dans lequel il a choisi de vivre. Notre mission d'élus au Département de Saône-et-Loire est de veiller à ce que les réponses soient apportées partout et pour tous. »



Amelle DESCHAMPS

Vice-Présidente en charge des familles, de la protection de l'enfance et des violences intrafamiliales

« Il est très souvent rappelé les enjeux inédits en matière de prévention et de protection de l'enfance. C'est pourquoi, dès le début du mandat, le Département a défini cette politique publique comme une priorité de nos missions, en la plaçant au cœur de nos actions départementales. Agents, partenaires institutionnels ou associatifs, élus, nous nous inscrivons collégialement dans un objectif simple et essentiel à la fois : celui de protéger les enfants du territoire, tout en assurant un accompagnement de leur famille. »



Nathalie DAMY

Conseillère départementale déléguée à l'égalité Femmes-Hommes et aux violences intrafamiliales

« Le politiquement correct ne peut s'appliquer aux violences intrafamiliales ! On parle de souffrances, de coups, d'humiliations, d'isolement et parfois d'assassinats ! Trop longtemps cachées au plus profond du cercle familial et parfois ignorées, le Département de Saône et Loire depuis 2015 œuvre avec les acteurs du territoire, et ses agents pour financer, signaler, mettre à l'abri et accompagner les victimes. »



Jean-Vianney GUIGUE

Vice-Président en charge de l'habitat

« Des aides pour adapter les logements aux besoins des plus fragiles, que ce soit la perte d'autonomie ou l'âge, c'est cela aussi, la solidarité pour le Département de Saône-et-Loire ! »



Marie-Thérèse FRIZOT

Conseillère départementale

« Parce que nous pouvons tous un jour être en situation de fragilité, il n'y a pas une solidarité, mais DES solidarités. Une somme d'actions au service de l'accompagnement de tous que nous portons au plus proche de chaque habitant : le Département. »

LES FAITS MARQUANTS 2024



26 janvier



2 février



30 janvier

Réunions territoriales

Lancement des programmes d'actions 2024 du schéma avec les agents du Département lors de 3 journées territoriales à Torcy, Branges et Charnay-lès-Mâcon. Ces rencontres ont rassemblé 497 professionnels de la Direction Générale Adjointe aux Solidarités (DGAS).



4 avril

Identification du lieu d'implantation du futur village d'enfants

André Accary, président du Département et Amelle Deschamps, vice-présidente chargée de l'enfance, dévoilent le lieu d'implantation et le porteur de projet retenu pour le futur village d'enfants de Saône-et-Loire. C'est donc la commune de St Gengoux-le-National et l'association Le Prado Bourgogne qui ont été choisies pour déployer l'accueil de 48 enfants de 0 à 21 ans. L'installation de ce nouvel établissement est prévue pour le début 2027 et représente un budget de 10M€.



26 avril

Inauguration de la Maison locale de l'autonomie (MLA) à Paray-le-Monial

Ce nouveau lieu d'accueil et d'information de proximité reçoit les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs familles du Charolais-Brionnais. Conçue avec des matériaux durables et intégrant des critères d'accessibilité à tous les publics, la structure regroupe désormais 25 professionnels (14 agents du service autonomie à Charolles, 3 agents en charge de l'accueil des personnes handicapées à la MDS, 4 agents de l'antenne MAIA de Paray-le-Monial et également les 4 intervenants de la Plateforme de répit des aidants).



15 février

Réforme du service autonomie à domicile en Saône-et-Loire

Le Département et l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté engagent avec les partenaires locaux (organismes gestionnaires de service d'aide à domicile, service de soins infirmiers à domicile, aide à domicile en milieu rural...) les travaux de préfiguration du service autonomie à domicile.



1^{er} mars

Participation à l'expérimentation nationale de la réforme du RSA

Le Département de Saône-et-Loire fait partie des 29 nouveaux départements à participer à l'expérimentation de la réforme du RSA. Rejoignant ainsi les 18 territoires déjà expérimentateurs, le Département s'engage dans cette nouvelle démarche pour préparer la généralisation du dispositif prévue par la Loi sur le plein emploi à compter de 2025.



10 avril

Conseils de Territoires
Présentation des programmes d'actions 2024 et de la méthodologie de mise en œuvre du schéma auprès des partenaires locaux dans le cadre des 3 Conseils de Territoires à Mâcon, St Germain-du-Plain et Torcy.



11 avril



18 avril



31 mai

Journée « Pair-aidance »

Près de 200 professionnels participent à la 1^{ère} journée départementale dédiée à la « pair-aidance » à Pierreclos. Organisée par les équipes du Territoire d'action sociale Mâcon-Paray, cette rencontre a permis aux travailleurs sociaux du Département et aux partenaires locaux d'échanger sur l'évolution des pratiques, notamment celle d'intégrer des pairs au « savoir expérientiel rare » dans l'accompagnement social.



17 septembre

Assises départementales de la protection de l'enfance

Le Département organise ses premières Assises départementales de la protection de l'enfance à Chalon-sur-Saône en réunissant près de 650 acteurs de la protection de l'enfance - professionnels du Département et leurs partenaires. L'objectif de cette journée : enrichir les dynamiques partenariales et rendre plus lisibles les interventions de chacun, afin de travailler plus efficacement ensemble dans l'intérêt des enfants.



14 au 21 novembre

Semaine de l'inclusion 71

Du 14 au 21 novembre 2024, le Département organise la première Semaine de l'inclusion 71. Cet événement festif et participatif vise à faire connaître les initiatives favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap, dans tous les domaines de la vie : culture, sport, loisirs, éducation, emploi, accompagnement médico-social...



22 mai

Comité institutionnel

Dans le cadre de cette première rencontre entre acteurs institutionnels, le Département, la Préfecture, la DDETS, l'ARS, la CAF, la CPAM et la CARSAT font le point sur les démarches stratégiques/dispositifs engagés par chaque structure (révisions de schémas ou plans, déclinaison de stratégies nationales) et identifient des pistes de travail communes pour une articulation plus fine des politiques de solidarités en Saône-et-Loire.



28 juin

Signature du Contrat local des Solidarités (CLS)

Le Département de Saône-et-Loire et l'Etat s'engagent conjointement pour faire reculer la pauvreté à travers la signature du Contrat local des Solidarités pour la période 2024-2027. Le contrat porte sur 3 champs : la prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance, l'accès aux droits essentiels et la transition écologique et solidaire. Le contrat prévoit la mise en place d'actions concrètes représentant un engagement financier de 1,2M€ en 2024 supporté à part égale entre l'Etat et le Département.



25 novembre

Rencontre professionnelle « cyberviolences conjugales »

Dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence faite aux femmes, le Département et l'Etat organisent conjointement une rencontre professionnelle sur les cyberviolences conjugales à Sennecey-le-Grand. Plus de 160 professionnels de Saône-et-Loire, agents du Département, membres des réseaux VIF, intervenants sociaux, représentants des forces de l'ordre, de la justice, du monde associatif et élus se sont réunis pour échanger autour des évolutions de pratiques et outils à déployer pour endiguer ce phénomène nouveau.



AVANCEMENT GLOBAL DES ACTIONS

1^{ère} année de mise en œuvre



AMBITION 1

Confirmer le rôle du Département comme chef de file de l'action sociale et médico-sociale

10 actions fléchées – 5 actions démarrées en 2024



AMBITION 2

Faciliter le parcours des bénéficiaires des services départementaux à tout âge de la vie

25 actions fléchées – 21 actions démarrées en 2024



AMBITION 3

Accompagner les métiers des solidarités en Saône-et-Loire pour préparer l'avenir

14 actions fléchées – 11 actions démarrées en 2024



AMBITION 4

Consolider le dialogue avec les établissements et services sociaux et médico-sociaux

19 actions fléchées – 10 actions démarrées en 2024



AMBITION 5

Renforcer l'action sociale départementale

25 actions fléchées – 16 actions démarrées en 2024



AMBITION 6

Accompagner la perte d'autonomie et le handicap

29 actions fléchées – 28 actions démarrées en 2024



AMBITION 7

Répondre aux besoins des enfants et des familles

40 actions fléchées – 34 actions démarrées en 2024



AMBITION 8

Des parcours d'insertion résolument tournés vers l'emploi

21 actions fléchées – 12 actions démarrées en 2024

AMBITION 1

Confirmer le rôle du Département comme chef de file de l'action sociale et médico-sociale

À travers cette ambition, le Département tient à assumer son rôle singulier de chef d'orchestre des solidarités : articuler et rendre plus lisibles les interventions de chaque acteur dans une logique de complémentarité et de couverture des zones blanches, structurer les dynamiques partenariales dans le respect des compétences de chacun et promouvoir ce qui fait sens commun en Saône-et-Loire. Être chef de file, c'est aussi se doter d'une capacité à anticiper l'évolution des besoins et s'appuyer sur la connaissance fine des acteurs de terrain pour construire des outils de pilotage de l'action sociale.



Orientation 1 : Renforcer l'interconnaissance et coopération entre acteurs de la filière sociale et médico-sociale

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Recensement des réseaux professionnels existants à destination des acteurs des solidarités en vue de la création d'un annuaire thématique et territorialisé				
Organisation d'une journée départementale annuelle des solidarités	Report 2026			
Développement de temps d'interconnaissance à l'échelle locale				
Conception d'un support visuel recensant les actions et acteurs intervenant dans le champ des politiques de solidarités à l'échelle départementale	Démarrage 2025			
Réflexion sur l'harmonisation du processus de construction des appels à projets relatifs au développement social et à la prévention	Démarrage 2025			



Orientation 2 : Mieux observer et partager les besoins sociaux du territoire au service des politiques de solidarités

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Lancement des travaux de préfiguration de l'observatoire départemental des solidarités				
Mutualisation des diagnostics et documents d'analyse des besoins sociaux produits à l'échelle départementale et territoriale	Démarrage 2025			
Sensibilisation des professionnels du Département au management de la donnée				



Orientation 3 : Développer la plateforme Infopublic71 pour permettre aux professionnels de trouver les informations utiles à leur pratique

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Création d'un réseau d'animation de l'outil Infopublic71				
Construction de supports de communication et d'utilisation de la plateforme Infopublic71 à destination des professionnels	Démarrage 2025			

ACTIONS PHARES



Orientation 1 : Renforcer l'interconnaissance et coopération entre acteurs de la filière sociale et médico-sociale

DÉVELOPPEMENT DES TEMPS D'INTERCONNAISSANCE À L'ÉCHELLE LOCALE



LANCEMENT DES « CAFÉS PARTENAIRES » : MATINALES ANIMÉES SUR LA CIRCONSCRIPTION DE MONTCEAU

L'équipe de la Maison départementale des Solidarités (MDS) de Montceau-les-Mines a démarré un nouveau format matinal d'échanges avec les acteurs locaux : les **cafés partenaires**. Organisés le 1^{er} lundi du mois, de 8h30 à 9h30 dans les locaux de la MDS, ces temps de rencontres privilégiés **renforcent l'interconnaissance entre professionnels** et favorisent l'émergence de **synergies ou de projets communs entre structures**. Au programme de ces matinales : tour de table de l'actualité des partenaires, focus sur la présentation d'une structure locale.

3 cafés partenaires organisés à Montceau
59 participants présents sur les 3 dates
22 partenaires représentés
1 questionnaire adressé à l'ensemble des acteurs pour évaluer le format

Perspectives 2025 :

- Adapter le rythme des rencontres pour faciliter la participation des partenaires (1 réunion tous les 2 mois)
- Impliquer les partenaires dans la construction des séances (définition de thématiques d'échanges, focus sur la présentation de dispositifs...)

DÉPLOIEMENT DES RÉUNIONS LOCALES DES SOLIDARITÉS : L'ACTION SOCIALE DÉPARTEMENTALE SORT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Fort d'une expérience de 3 ans de partenariat renforcé avec la Ville de Montceau, la direction du TAS Montceau-Autun-Le Creusot a mis en place un cadre d'échange élargi aux directions générales des services des principales communes.

Ce « **dialogue territorial** » à **dimension intercommunale** porte sur les grandes évolutions de l'action sociale départementale, tant sur le plan réglementaire qu'opérationnel (Mineurs non accompagnés, RSA, habitat intermédiaire...). Pour le **Service social départemental (SSD)**, l'enjeu est d'**impulser une dynamique locale** sur l'ensemble du périmètre des circonscriptions d'action sociale et non simplement avec les seules « villes-centres » (Autun, Montceau-les-Mines et Le Creusot). Quatre réunions ont permis en 2024 de renforcer la lisibilité des dispositifs départementaux en sortant l'action sociale départementale de sa confidentialité.



4 réunions locales des solidarités
100% des mairies ciblées ont participé

Perspectives 2025 :

- Poursuivre les rencontres trimestrielles avec les Villes centres
- Engager un nouveau format de dialogue avec les directeurs de CCAS/CIAS



Orientation 2 : Mieux observer et partager les besoins sociaux du territoire au service des politiques de solidarités

PRÉFIGURATION DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS



Constitué fin 2023, un **groupe de travail interne** s'est réuni régulièrement pour déterminer les contours du futur observatoire départemental des solidarités. Deux fonctions majeures ont pu être identifiées pour ce nouvel outil :

- **Axe 1 "observation sociale"** avec la nécessité de construire avec les acteurs du territoire une vision partagée des besoins sociaux
- **Axe 2 "pilotage de la donnée d'activité interne"** avec le besoin de structurer des outils de suivi communs et d'harmoniser les pratiques de gestion de données au sein du Département.

En 2024, les premiers travaux du groupe ont porté en priorité sur le deuxième axe :

- **Réalisation d'un diagnostic interne** visant à mieux connaître les pratiques et besoins en matière de gestion de données par le biais d'un questionnaire adressé à tous les services de la Direction générale adjointe aux solidarités (DGAS)
- **Construction d'une méthodologie d'élaboration** de l'observatoire et identification des chantiers prioritaires à engager en 2025
- **Sensibilisations des agents de la DGAS à la gestion de données** : démonstration de l'outil d'open-data « Statistiques locales » par l'INSEE Bourgogne-Franche-Comté et organisation d'un webinaire d'information sur l'application du « RGPD » dans le travail social

1 diagnostic interne

5 rencontres du groupe de travail en 2024

2 sensibilisations à la gestion de données réalisées auprès d'une trentaine d'agents de la DGAS

Perspectives 2025 :

- Mobiliser les partenaires dans la construction de l'observatoire des solidarités
- Mutualiser les diagnostics existants



Orientation 3 : Développer la plateforme Infopublic71 pour permettre aux professionnels de trouver les informations utiles à leur pratique

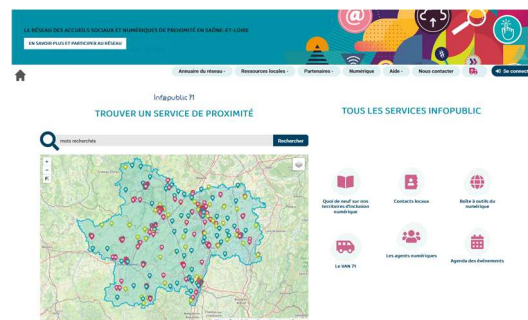
CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ANIMATION INFOPUBLIC 71



Infopublic71 est une **plateforme numérique** créée par et pour les agents numériques et les agents d'accueil. Initié dans le cadre du réseau de **premier accueil social inconditionnel de proximité**, ce portail permet aux professionnels d'identifier rapidement l'ensemble des structures d'action sociale de Saône-et-Loire, leurs missions, leur localisation, des contacts clés.

En 2024, une grande évolution pour Infopublic71 : **s'ouvrir à tous les champs des solidarités** (protection de l'enfance, prévention de la perte d'autonomie, logement...) et devenir **l'outil de référence des acteurs du territoire**. Pour cela, il a fallu revoir toute sa structuration, mettre à jour les différentes fiches enregistrées et intégrer de nouveaux partenaires à la base de données existante.

Afin de garantir la cohérence globale de la plateforme au gré de ses évolutions et de s'assurer de l'actualisation des informations recensées, un **comité de suivi** composé d'une quinzaine de professionnels du Département a été lancé en 2024. En parallèle, Infopublic71 a continué de **se faire connaître** auprès des partenaires et des professionnels de l'accueil social.



60 nouveaux partenaires recensés dans la plateforme

101 nouveaux contributeurs mobilisés

- 67 professionnels de structures partenaires
- 34 agents du Département

2 rencontres du comité de suivi

15 professionnels engagés dans le comité de suivi

26 présentations d'Infopublic71 sur le territoire

Perspectives 2025 :

- Finaliser la nouvelle structuration d'Infopublic71
- Introduire dans la cartographie les réseaux professionnels recensés
- Continuer de se faire connaître auprès des acteurs locaux
- Associer les partenaires contributeurs à l'animation de l'outil

AMBITION 2

Faciliter le parcours des bénéficiaires des services départementaux à tout âge de la vie

Le Département souhaite permettre à chaque bénéficiaire d'acquérir ou de retrouver une autonomie au quotidien. C'est tout d'abord valoriser et renforcer les capacités de la personne et l'encourager à être actrice de son projet de vie. C'est aussi, faciliter ses démarches à travers un réseau de professionnels de proximité et des outils d'information accessibles. C'est enfin renforcer un accompagnement humain et digne, diversifier les ressources mobilisables autour de la personne, qu'il s'agisse de professionnels des solidarités ou de proches aidants, pour un parcours individualisé et sans rupture.



Orientation 1 : Informer et renforcer la lisibilité des missions de solidarités du Département

CLS

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Conception de supports de communication renouvelés pour informer des missions de solidarités du Département				
Refonte des courriers administratifs, supports d'information et notifications de droits à destination des bénéficiaires en priorisant une communication accessible				



Orientation 2 : Accueillir les publics et favoriser l'accès aux droits

CLS

CLS

CLS

CLS

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Lancement d’une démarche qualité sur l’accueil au sein des sites départementaux			Proposition de fusion de ces deux actions + Reformulation de l’action	
Développement de l’accessibilité des lieux d’accueil et d’accompagnement aux besoins des bénéficiaires				
Expérimentation de lieux de premier accueil personnes âgées/personnes handicapées sur le chalonais		Reformulation de l’action		
Refonte du site internet du Département pour une meilleure lisibilité des services mobilisables par les habitants				
Expérimentation d’une démarche de contact des personnes par outils numériques (SMS, mail)				
Accompagnement du recours au téléservice pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap				
Poursuite du maillage territorial des chartes de premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP)				
Mise en œuvre des plans d’actions partenariaux déterminés dans les chartes PASIP				
Déploiement de la formation interinstitutionnelle des chargés d’accueil dans le cadre des réseaux PASIP				
Réflexion sur une charte d’accueil des publics avec les partenaires des réseaux PASIP	Démarrage 2025 Reformulation de l’action			

Actions fléchées dans le Contrat local des solidarités (CLS)



Orientation 3 : Promouvoir un accompagnement personnalisé des personnes

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24		≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
	Réactualisation des outils de formalisation du projet d'accompagnement individuel ou collectif en replaçant davantage la personne au cœur de son parcours	Démarrage 2025			
CLS	Promotion et partage d'outils d'autoévaluation du parcours et des capacités des personnes accompagnées pour développer leur pouvoir d'agir	Démarrage 2025			
CLS	Conception et expérimentation d'actions ponctuelles de proximité par des équipes pluridisciplinaires				
	Organisation de journées portes-ouvertes des sites territorialisés du Département pour faciliter la rencontre avec les habitants				
	Capitalisation des expérimentations de référence de parcours menées par les services départementaux (SSD, Gestion de cas MAIA, RAPT, Communauté 360)	Démarrage 2025			
	Développement du soutien aux aidants (mise en lien, outillage et simplification des démarches, répit)				
CLS	Expérimentation de groupes de pairs personnes en situation de handicap		Reformulation de l'action		
	Expérimentation du recours à un intervenant pair à la MDPH dans le cadre du projet EPoP		Reformulation de l'action		
CLS	Organisation d'une journée professionnelle sur la pair-aidance				



Orientation 4 : Mieux prendre en compte la parole des personnes pour mieux s'adapter à leurs besoins

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24		≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
	Développement de la formation des professionnels à l'animation de démarche de participation des bénéficiaires				
CLS	Création d'une veille sur les démarches de participation des bénéficiaires				
CLS	Mise en place de groupes de bénéficiaires pour recueillir leur parole et leur expertise d'usage				
	Développement de la participation des personnes accompagnées aux instances, aux décisions et aux écrits concernant leur situation (CLH, CPE bilan AED...)				

ACTIONS PHARES



Orientation 1 : Informer et renforcer la lisibilité des missions de solidarités du Département



CONCEPTION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION RENOUVELÉS



Les supports de communication sont essentiels pour **sensibiliser, informer et mobiliser efficacement** autour des missions de solidarités. Cette année, en lien avec la direction de la communication, les professionnels ont actualisé ou créer des supports sur les missions de protection de l'enfance, de PMI et d'insertion.

90 supports de communication produits sur les missions de solidarités du Département

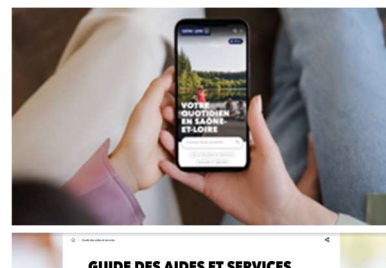
Perspectives 2025 :

- Actualiser les supports de communication pour faire connaître le Service social départemental (SSD), les Maisons départementales des solidarités (MDS) et les Maisons locales de l'Autonomie (MLA)

REFONTE DU SITE INTERNET DU DÉPARTEMENT : UN ACCÈS SIMPLIFIÉ AUX SERVICES MOBILISABLES PAR LES HABITANTS



Plus simple, sobre et efficace, le nouveau site du Département a été conçu pour offrir une **navigation intuitive** afin de mieux répondre aux attentes des Saône-et-Loiriens. Son interface moderne et conviviale prévoit un **accès simplifié aux services départementaux et e-services**. Le site répond également à toutes les normes d'accessibilité et permet aux personnes en situation de handicap de prendre connaissance des contenus et fonctionnalités sans difficulté, avec une personnalisation selon ses besoins (gros caractères, choix des couleurs...).



Orientation 2 : Accueillir les publics et favoriser l'accès aux droits

LANCEMENT DE DÉMARCHES QUALITÉ DE L'ACCUEIL



L'accueil est le premier point de contact entre le public et les services départementaux. Les démarches qualité engagées ont pour objectif de recueillir l'avis des personnes accueillies pour mieux répondre à leurs attentes. C'est un levier pour renforcer l'efficacité, l'image et l'impact de nos services. Parmi les principaux items évalués à travers les questionnaires on retrouve : l'**accessibilité du bâtiment** (localisation, signalétique, stationnements à proximité), la **qualité de l'accueil** (écoute des professionnels), la **confidentialité**, le **délai d'attente**, les **horaires d'ouverture et moyens de contacts**, l'**équipement** de la salle d'attente, des espaces communs ou bureau d'entretien.

Perspectives 2025 :

- Poursuivre les enquêtes qualité sur de nouveaux sites départementaux
- Constituer une boîte à outils à disposition des services souhaitant mener une démarche qualité

6 sites départementaux ayant engagé une enquête qualité auprès des bénéficiaires : MDS de Montceau-les-Mines, MDS d'Autun, MLA d'Autun, MDS du Creusot, MDS de Chalon et MDS de Cluny.

DÉVELOPPEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ DES LIEUX D'ACCUEIL



Le bâtiment Loire (Espace Duhesme) a fait peau neuve en 2024 sous l'impulsion des travaux d'un groupe accueil. L'objectif de cette transformation : installer une **nouvelle signalétique simple et colorée** pour guider partenaires et usagers jusqu'aux salles de réunions. Un microphone installé au niveau de l'accueil de la MDPH permet également aux visiteurs de contacter facilement toutes les directions des solidarités.



DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX PASIP



La charte partenariale proposée par le Département aux différents partenaires (Frances services, CCAS/CIAS, Mairies et centres sociaux) œuvrant à l'**accueil social inconditionnel de proximité** permet aux acteurs de s'engager dans un **travail en réseau**.

Grâce à une interconnaissance continue, les professionnels de l'accueil social peuvent apporter une **réponse éclairée aux personnes** et les **orienter si besoin** auprès des bons interlocuteurs.

6 rencontres organisées pour présenter le PASIP

sur le Territoire de Chalon-Louhans

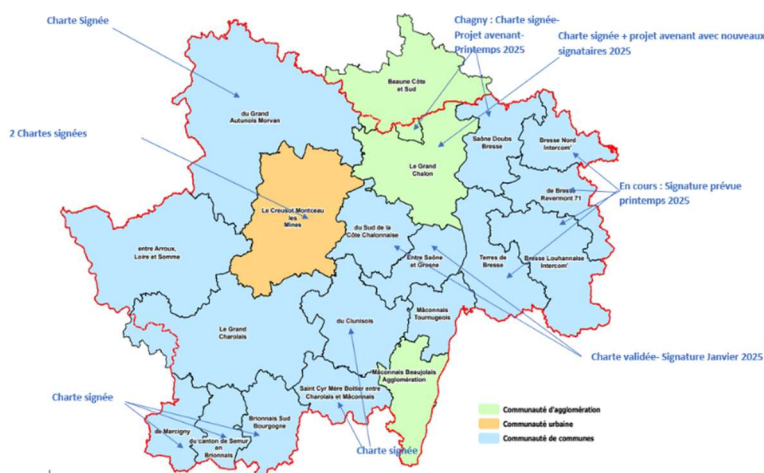
25 partenaires informés de la démarche

21 nouveaux partenaires engagés pour 2025

Perspectives 2025 :

- Signature officielle de la charte sur le secteur de Sennecey-le-Grand le 17 janvier 2025
- Passage en CP de deux chartes sur les secteurs de Pierre de Bresse et Louhans
- 2 avenants à la charte pour intégration de nouveaux acteurs sur les secteurs de Chalon et Chagny

Déploiement des réseaux PASIP en Saône-et-Loire



FORMATION INTER-INSTITUTIONNELLE « ACCUEILLIR EN MILIEU SOCIAL »



Destinée aux agents chargés de l'accueil au sein des différentes structures du réseau PASIP (France services, CCAS, mairie, MDS ou centres sociaux), la formation « accueillir en milieu social » vise les objectifs suivants :

- Développer des compétences relationnelles et communicationnelles au service du métier d'accueillant, tant en situation d'accueil physique que téléphonique voire numérique ;
- Comprendre le besoin de l'utilisateur pour savoir l'orienter ;
- Gérer les situations génératrices de stress et ses émotions professionnelles ;
- Rester un accueillant efficace face à des personnes dites « difficiles ».

Pour les stagiaires, c'est aussi l'opportunité de développer une interconnaissance approfondie des réalités de chacun et identifier plus facilement la bonne ressource.

2 sessions de formations

organisées sur le TAS de Montceau et la MDS de Sennecey-le-Grand

29 agents d'accueil formés

13 partenaires mobilisés

dans cette formation

Perspectives 2025 :

- Déploiement de nouvelles sessions de formations sur les territoires encore non-couverts



Orientation 3 : Promouvoir un accompagnement personnalisé des personnes

LES ACTIONS COLLECTIVES : UNE MODALITÉ D'ACCOMPAGNEMENT REPLAÇANT LA PERSONNE AU CŒUR DE SON PARCOURS

Les actions sociales collectives correspondent à un mode d'accompagnement en groupe et réunissent des personnes le plus souvent isolées et en rupture de lien social. Pour chaque personne, la démarche d'oser « **aller vers** » un groupe est déjà une réelle victoire sur soi-même. Le programme de ces rencontres, organisées tous les deux ou trois mois, s'appuie sur la **participation active** des personnes concernées. Le **collectif valorise et porte les capacités de chacun** pour organiser, cuisiner, raconter, dessiner, fabriquer, bricoler, décorer... et enfin s'insérer dans de nouvelles relations sociales, y compris dans l'emploi. Les usagers impliqués témoignent des effets positifs du groupe sur leurs capacités à se sentir reconnus dans leurs réalités, à faire des démarches, à demander de l'aide de manière constructive, qu'il s'agisse de sujets liés à la santé, l'éducation des enfants, le logement, le budget, l'emploi...



Une **soixantaine** d'actions sociales collectives menées sur le Département



130 visiteurs de la MDS de Mâcon à l'occasion de la journée portes-ouvertes

Une **trentaine** de partenaires représentés

ORGANISATION DE JOURNÉES PORTES OUVERTES DES SITES DÉPARTEMENTAUX



Plusieurs Maisons départementales des Solidarités (MDS) ont **ouvert leurs portes** afin de faciliter la rencontre avec les habitants et les partenaires du territoire. La MDS de Mâcon a par exemple proposé à la rentrée de septembre 2023 une journée d'échanges afin de **valoriser ses professionnels** et **faire connaître ses missions** au grand public. Opération réussie pour ce temps de partage privilégié rue des Epinoches !

Perspectives 2025 :

- Poursuite des journées portes-ouvertes sur différents sites départementaux



DÉVELOPPEMENT DU SOUTIEN AUX AIDANTS



Le Département a lancé en 2024 un **appel à projets conjoint** avec la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie **en direction des aidants** dont les objectifs sont de :

- structurer le maillage territorial en termes de dispositif de soutien aux aidants,
- diminuer les risques d'épuisement des aidants,
- améliorer les connaissances des aidants sur la perte d'autonomie et les handicaps.

Les partenaires mobilisés autour de ce dispositif sont principalement les ESMS, le PFR, les associations notamment France Alzheimer dans le cadre de la Charte Département aidant. Les publics ciblés par ce dispositif sont les aidants de personnes âgées et de personnes handicapées dont les bénéficiaires de l'APA, de la PCH et les personnes accompagnées en établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS).

Perspectives 2025 :

- Extension du dispositif de relayage pour le soutien des proches aidants des personnes atteintes de maladies euro-évolutives ou de personnes en situation de handicap

1 AAP publié visant à soutenir les proches aidants

8 projets financés par le Département et la CFPPA au titre de l'AAP pour un **montant total de 54 736€**



Orientation 4 : Mieux prendre en compte la parole des personnes pour mieux s'adapter à leurs besoins

CRÉATION D'UN ABÉCÉDAIRE SUR LES PREMIÈRES SÉPARATIONS PARENTS-ENFANTS À CHALON-SUR-SAÔNE

Trouver un accueil petite enfance n'est pas toujours aisé. Mais pour certaines familles, cette recherche se mêle à la complexité de la première séparation parents-enfants. Dans le cadre du réseau chalonnais des acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la petite enfance, est née la volonté de faciliter l'aide à la séparation lors du retour à l'emploi.

Un **projet d'abécédaire s'est concrétisé** : il a débuté par le **recueil de mots auprès de parents** dans différents lieux dédiés à l'enfance et la famille (Maison de la famille, Maison Joséphine Baker, Relais des enfants de Marguerite...). Puis des **ateliers d'écriture avec des enfants** rencontrés dans les maisons de quartier, à la bibliothèque et dans des lieux d'accueil périscolaire, ont été organisés à partir des mots recueillis auprès des parents. Pour finir, des **ateliers de dessins réalisés par les enfants** ont été animés par une artiste peintre de l'association Brut d'Expression.

L'abécédaire, **bel objet collaboratif et poétique**, a été conçu comme un outil à destination des familles mais aussi des professionnels de l'insertion et de la petite enfance. Il a pour objectif d'accompagner les parents aux premières séparations, de rassurer les enfants et d'outiller les professionnels en lien avec les familles.



Une **vingtaine** de **partenaires mobilisés** dans le cadre de la création de l'Abécédaire

126 personnes (adultes et enfants) associées à la démarche

Perspectives 2025 :

- Présenter l'Abécédaire aux familles et partenaires du réseau chalonnais des acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la petite enfance



FORMATION DES PROFESSIONNELS AU DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR



Le **développement du pouvoir d'agir** (DPA) consiste à donner aux personnes les moyens d'exercer une influence sur leur propre vie et sur les décisions qui les concernent. Cela repose sur trois principes fondamentaux : la reconnaissance de la capacité de chaque individu à agir sur sa situation ; l'implication dans les processus décisionnels et le soutien à l'émergence d'actions collectives et innovantes.

Le Département, en tant que chef de file de l'action sociale, a un rôle clé à jouer dans cette démarche. C'est pourquoi le « groupe ressource DPA » du TAS Mâcon-Paray a souhaité renforcer cette dynamique à travers le lancement d'une **formation-sensibilisation au développement du pouvoir d'agir** animée par une équipe de formateurs internes et destinée à tous les agents du Département intéressés. Cette formation vise les objectifs suivants :

- Comprendre et s'appropriier les principes du développement du pouvoir d'agir
- Analyser ses pratiques professionnelles pour les améliorer
- Découvrir et s'inspirer des initiatives innovantes déjà mises en œuvre dans notre département.

2 sessions de formations

25 professionnels du Département formés au DPA

PARTICIPATION DES PERSONNES AUX INSTANCES LES CONCERNANT



Depuis 2016, il existe sur le Territoire d'action sociale Chalon-Louhans une instance de concertation locale entre les acteurs du logement et le service social départemental : la **Concertation locale de l'Habitat** (CLH). Cette instance a pour mission d'examiner les situations individuelles de personnes présentant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement. Structurée par une charte partenariale, cette instance a la particularité de prévoir la présence des personnes concernées pour exposer leur situation et échanger avec les professionnels.

AMBITION 3

Accompagner les métiers des solidarités en Saône-et-Loire pour préparer l'avenir

Le Département prévoit d'engager une réflexion de fond, aux côtés de l'ensemble des acteurs du territoire, sur l'attractivité et la fidélisation des professionnels des solidarités. Promouvoir la diversité des métiers et les perspectives d'évolutions au sein des solidarités, agir sur la formation pour développer les compétences utiles aux territoires et encourager les initiatives visant à expérimenter de nouvelles modalités d'exercice du travail social constituent des axes prioritaires en Saône-et-Loire.



Orientation 1 : Renforcer l'attractivité des métiers des solidarités

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Préfiguration d'une stratégie de communication globale et partenariale sur les métiers des solidarités	Démarrage 2025			
Réalisation d'une étude d'opportunité sur l'élargissement de la plateforme des métiers de l'autonomie à l'ensemble des métiers des solidarités	Caduque			
Participation du Département aux forums des métiers et de l'orientation				
Développement des immersions de professionnels entre structures des solidarités				
Engagement d'une réflexion partenariale autour de la notion de parcours professionnels interinstitutionnels	Démarrage 2025			
Création d'une veille sur les expérimentations de nouvelles organisations de travail dans le domaine des solidarités				
Mise en œuvre d'ateliers inter-employeurs de l'autonomie afin de renforcer leur outillage concernant la qualité de vie, les conditions de travail et les nouvelles organisations de travail				



Orientation 2 : Agir sur la formation pour favoriser le développement des compétences

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Renforcement du travail partenarial avec les organismes de formation en travail social du territoire				
Renforcement de l'accueil de stagiaires, d'apprentis, d'alternants dans les métiers du social et développement de la formation des accueillants professionnels				
Soutien ou relance des groupes sites qualifiants dans les TAS				
Création d'un plan de formation interne et partenarial des métiers des solidarités et ses déclinaisons territoriales				
Déploiement ou lancement de formations interinstitutionnelles et inter-partenariales visant la professionnalisation des acteurs				



Orientation 3 : Promouvoir et développer les pratiques professionnelles innovantes

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Création d'une veille des pratiques et actions innovantes				
Expérimentation de nouvelles pratiques d'intervention sur les territoires d'action sociale				

ACTIONS PHARES



Orientation 1 : Renforcer l'attractivité des métiers des solidarités



PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AUX FORUMS DE L'EMPLOI ET DE L'ORIENTATION



Le Département de Saône-et-Loire a participé en 2024 à de nombreux **forums de l'emploi généralistes** organisés en différents lieux du territoire pour faire connaître les métiers des solidarités : Chalon-sur-Saône, Cluny, Gueugnon, Mâcon, Dijon.

Les professionnels se sont également mobilisés sur des **événements à destination du public jeune** : un forum organisé par la Mission locale de Louhans, un job-dating organisé par l'IRTESS de Bourgogne, une clôture de Service Civique avec l'association Unis-Cité, des interventions en milieu scolaire (lycées et collèges), la Nuit de l'orientation organisée par la CCI à Chalon-sur-Saône. Sur ce dernier événement, un atelier sur les métiers de l'accompagnement a également été proposé aux jeunes et a réuni une quinzaine de personnes. A l'occasion de ces temps forts, les objectifs sont variés : faire découvrir et sensibiliser aux métiers du social et du soin, présenter les offres d'emploi du Département, accueillir des personnes allocataires du RSA...

1200 visiteurs au total à la Nuit de l'orientation de Chalon-sur-Saône

4 fiches métiers (ASS, ES, EJE et CESF) produites pour intégrer la future « boîte à outils » pour de prochains événements



Perspectives 2025 :

- Se recentrer sur des salons thématiques pour toucher davantage de jeunes ou de personnes en reconversion professionnelle susceptibles de rejoindre un emploi ou un parcours de formation dédié

ORGANISATION D'ATELIERS INTER-EMPLOYEURS DE L'AUTONOMIE



Cette action vise à **réunir les employeurs de l'autonomie du département** autour des questions liées à l'attractivité et à la fidélisation des professionnels. Elle entend répondre aux objectifs suivants :

- alimenter les réflexions et renforcer les outillages RH, notamment autour de la qualité de vie et des conditions de travail et des nouvelles organisations de travail.
 - agir en faveur de l'attractivité et de la fidélisation des professionnels.
- En 2024, **4 thématiques** ont été travaillées avec les partenaires :
- Découvrir et mieux comprendre l'**AFEST** (Action de Formation En Situation de Travail)
 - Découvrir et mieux comprendre les **équipes autonomes**
 - Les **services civiques solidarité seniors** comme levier d'attractivité dans le secteur
 - La **prévention des risques professionnels** comme levier d'attractivité et de fidélisation des professionnels

Partenaires mobilisés : ARACT BFC, Collectif l'Humain d'abord, CARSAT BFC, Service Civique Solidarités Seniors (SC2S).



4 sessions d'échanges organisées

27 structures participantes (EHPAD, SAAD, SSIAD, Résidences Autonomie...)

78% des répondants ont mieux compris l'AFEST

100% des répondants ont mieux compris le fonctionnement des équipes autonomes

87.5% des répondants ont mieux compris les TMS et leurs facteurs de risques



Orientation 2 : Agir sur la formation pour favoriser le développement des compétences



RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES DE FORMATION



Afin de structurer et de renforcer la collaboration avec les différents établissements de formation en travail social, une lettre d'intention leur a été adressée avec 3 objectifs :

- Proposer une présentation transversale aux différentes filières du schéma unique des solidarités pour en faire un outil d'attractivité
- Structurer et développer l'accueil des stagiaires et apprentis
- S'appuyer sur l'ingénierie des labos de recherche de ces établissements sur différentes thématiques.

Tous les établissements de formation concernés ont été rencontrés pour échanger sur ces différents sujets et croiser les attentes respectives.

Concernant l'IRTESS de Bourgogne avec lequel la collectivité a conventionné, la collaboration se traduit également par une participation du Département aux événements et groupes de travail proposés par l'organisme de formation (conseil de perfectionnement et commission apprentissage).

Enfin lors des journées d'envergure de la collectivité (journée pair-aidance, assises de la Protection de l'Enfance), il est proposé de réserver un panel de places pour accueillir quelques étudiants et formateurs des différents organismes.



8 organismes de formation

rencontrés : IRTESS, IRTS, ADEA, ENSEIS, OCELLIA, Croix Rouge Compétences, Rockefeller, IUT Belfort

Perspectives 2025 :

- Evaluer et actualiser la convention avec l'IRTESS et identifier si le renforcement du conventionnement avec d'autres établissements est opportun
- Participer aux événements, portes-ouvertes, job-dating et instances de travail des établissements de formation

RENFORCEMENT DE L'ACCUEIL DE STAGIAIRES ET D'APPRENTIS AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ



L'accueil de stagiaires et d'apprentis est un enjeu fort pour la collectivité. En effet, ces nouvelles modalités d'exercice de la formation sont particulièrement intéressantes car elles permettent aux étudiants d'acquérir des réflexes professionnels et une connaissance plus fine du terrain, autant qu'elles offrent aux structures d'accueil la possibilité de former et de fidéliser de futurs professionnels.

Un travail de fond a pu être engagé en 2024 avec la DRHRS de la collectivité afin de **fluidifier l'accueil de stagiaires et d'apprentis** dans le champ des solidarités :

- Création d'une procédure externe pour rendre plus efficient et lisible le circuit de candidature
- Mise en œuvre d'un outil de suivi des candidatures à l'échelle départementale
- Recensement de toutes les périodes de stages pour permettre une meilleure anticipation et projection de l'accueil au sein des services
- Recueil auprès des établissements du nombre de candidatures de stagiaires filières sociales et du nombre de stagiaires accueillis
- Collaboration inter-structures pour l'accueil d'un stage collectif de 5 étudiants entre la MDS de Mâcon et l'Espace de vie sociale de Charnay-Lès-Mâcon au printemps 2025
- Sensibilisation des professionnels à l'accueil de jeunes étudiants en apprentissage via un webinaire dédié

15 stagiaires de filières sociales accueillis au sein de la collectivité en 2024

13 apprentis accueillis au sein de la Direction générale adjointe aux Solidarités en 2024

1 apprentie ASS formée à la MLA/ASEF de Montceau-les-Mines et au SSD de Mâcon médaillée du Prix départemental d'excellence de l'apprentissage en 2024

1 webinaire apprentissage organisé en partenariat avec le Service formation et l'IRTESS

Perspectives 2025 :

- Diffusion de la procédure départementale aux organismes de formation
- Déploiement de l'outil centralisé suivi des candidatures



Orientation 3 : Promouvoir et développer les pratiques professionnelles innovantes

EXPÉRIMENTATION DE NOUVELLES PRATIQUES D'INTERVENTION SUR LES TERRITOIRES D'ACTION SOCIALE



LES CONFÉRENCES FAMILIALES : UN OUTIL DE PREVENTION AU SERVICE DES FAMILLES

La **conférence familiale** est un outil déployé auprès de familles pour leur permettre de mobiliser leur réseau relationnel (familial, amical, professionnel, social) afin de résoudre un problème qu'elles n'arrivent pas à solutionner par elles-mêmes. Les familles prennent conscience qu'elles disposent de ressources prêtes à les aider qu'elles pourront dans l'avenir mobiliser si besoin.

Une **expérimentation des conférences familiales a été engagée sur le TAS de Mâcon-Paray** il y a quelques années avec la constitution d'un groupe ressource de professionnels formés à cette pratique.

En 2024, l'objectif est de **favoriser la diffusion de cette modalité d'accompagnement** à l'échelle départementale.



Perspectives 2025 :

- Organiser une sensibilisation départementale sur les conférences familiales
- Elargir le groupe ressource existant à de nouveaux professionnels des TAS de Chalon-Louhans et de Montceau-Autun-Le Creusot
- Organiser la formation et la supervision des agents volontaires sur ces deux territoires

12 conférences familiales mises en œuvre sur le TAS Mâcon-Paray

4 conférences familiales ont eu comme résultat d'éviter un placement

15 professionnels du Département formés à l'animation de conférences familiales



LA PAIR-AIDANCE : LORSQUE SAVOIR EXPÉRIENTIEL RARE ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL S'ACCORDENT AU PLURIEL

Organisée le 31 mai 2024 par les équipes du Territoire d'action sociale Mâcon-Paray, la journée professionnelle pair-aidance a permis aux travailleurs sociaux du Département et aux partenaires locaux d'échanger sur l'intégration des pairs au « savoir expérientiel rare » dans l'accompagnement social. Cette journée riche a été ponctuée des interventions de :

- Eve Gardien, Maître de conférence à Université de Rennes « le b.a.-ba de la pair-aidance »
- La FAS Bourgogne-Franche-Comté « le travail pair et la formation en pair-aidance en BFC »
- Le collectif D'base et le CLTS du Département de l'Ardèche « une expérience de travail pair en Ardèche »
- L'Association Stop-Chut « développement de la pair-aidance autour de l'addiction »
- L'Association APF France Handicap « groupe de paroles et séjour de répit »

Afin de poursuivre la dynamique engagée avec les partenaires lors de la journée technique, une réunion partenariale départementale « La Pair-aidance où en est-on en Saône-et-Loire ? » a été proposée le 29 novembre 2024.

186 participants à la journée professionnelle pair-aidance du 31 mai

83 partenaires mobilisés

31 personnes investies dans le groupe ressource départemental dont **16 partenaires**

Perspectives 2025 :

- Déploiement d'un groupe ressource pair-aidance à l'échelle départementale
- Lancement d'une démarche partenariale autour de la pair-aidance suite à la journée technique

AMBITION 4

Consolider le dialogue avec les établissements et services sociaux et médico-sociaux

Le Département accompagne la transformation et la recomposition de l'offre médico-sociale pour offrir la meilleure qualité de vie aux habitants de Saône-et-Loire à domicile comme en établissement. À cette fin, plusieurs outils peuvent être mobilisés avec les acteurs de premier plan que sont les établissements et services sociaux et médico-sociaux : la contractualisation pour donner de la visibilité et un cadre pluriannuel aux ESSMS, le contrôle pour évaluer la qualité des réponses apportées dans une logique de dialogue constructif avec les gestionnaires, la prévention des situations de maltraitance pour préserver le bien-être, l'intégrité et la dignité des personnes accompagnées.



Orientation 1 : Accompagner et suivre les établissements et services sociaux et médico-sociaux

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Déploiement d'une nouvelle organisation du service chargé du suivi des ESSMS permettant la sécurisation du suivi budgétaire financier et des autorisations				
Poursuite de la contractualisation avec les ESSMS et les partenaires dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens pour garantir une prise en charge de qualité				
Poursuite de la structuration du suivi des CPOM signés				
Elaboration d'un observatoire financier des ESSMS	Démarrage 2025 Reformulation de l'action			
Participation active aux cotés de l'ARS à la commission départementale de suivi des ESSMS en difficultés financières en Saône-et-Loire				
Accompagnement des établissements dans leurs projets de rénovation et de réhabilitation du bâti (viabilité économique, réponse aux besoins, adéquation de l'offre)				



Orientation 2 : Définir et mettre en œuvre un plan annuel de contrôle et de gestion des risques des ESSMS

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Construction d'un observatoire des risques (évaluations, évènements indésirables, plaintes usagers, etc.)	Démarrage 2025			
Mise en place d'une concertation préalable avec les partenaires pour la définition d'un plan de contrôle des ESSMS				
Formalisation d'un référentiel de déroulement des contrôles des ESSMS				
Poursuite et développement du suivi qualité de la prise en charge avec les ESSMS				
Production d'un rapport annuel d'activité du contrôle exercé par le Département pour enrichir l'observation et la connaissance des ESSMS	Démarrage 2025 Reformulation de l'action			



Orientation 3 : Garantir la bientraitance à domicile et en établissement

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Etat des lieux des pratiques mises en place par les ESSMS en matière de bientraitance	Démarrage 2025 Reformulation de l'action			
Mise en place du contrôle des antécédents judiciaires pour les professionnels des établissements accueillant des enfants et des personnes vulnérables	Démarrage 2025			
Préparation d'un plan de communication auprès du grand public en matière de signalement	Démarrage 2025 Reformulation de l'action			
Elaboration d'un plan de formation auprès des professionnels pour soutenir le repérage des situations, leur signalement et leur traitement	Démarrage 2025			
Mise en place d'une stratégie de coordination de la protection des majeurs vulnérables conformément aux instructions nationales				
Déploiement de la procédure de recueil et de traitement des événements indésirables pour les établissements et services de protection de l'enfance				
Renouvellement de la communication auprès des ESSMS PAPH et SAAD sur l'obligation de recueil des événements indésirables	Démarrage 2025			
Appropriation et partage du rapport d'activité annuel bientraitance PAPH	Fusion avec l'action A4O2o3			

ACTIONS PHARES



Orientation 1 : Accompagner et suivre les établissements et services sociaux et médico-sociaux



POURSUITE ET STRUCTURATION DU SUIVI DES CPOM SIGNÉS



Le Département s'est engagé dans une **démarche de contractualisation** avec deux établissements de protection de l'enfance : l'Association Prado Bourgogne et le Centre Saint Exupéry. Les services départementaux assurent un **suiti de proximité des CPOM signés** afin de vérifier que les associations ont bien pris en compte les objectifs validés dans le CPOM via, entre autres, les indicateurs, les rapports d'activités, le remplissage des fiches actions... La structuration d'une démarche de contractualisation avec les établissements a notamment permis :

- La mise en place d'objectifs et outils communs aux 2 associations (même rapport d'activité, même indicateurs)
- Un suivi plus efficace que dans le cadre du 1er CPOM à travers des échanges plus réguliers avec les services du Département
- Un travail transversal autour du suivi des CPOM signés

2 associations concernées par les CPOM

1 dialogue de gestion réalisé pour chaque association

Perspectives 2025 :

- Dialogue de gestion pour chaque association
- Lecture et analyse des indicateurs transmis par les associations

PARTICIPATION AVEC L'ARS À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE SUIVI DES ESSMS

La **Commission départementale de suivi des ESSMS en difficultés financières** en Saône et Loire a été installée en 2023, (conformément à l'instruction n°2023-145 du 21/09/2023 qui instaurait en urgence ce dispositif), avec l'appui de la DRFIP, DDFIP, le Département, l'URSSAF, la CPAM et la Banque des territoires.

Elle a pour mission d'identifier les plans d'action à mettre en œuvre pour **retrouver une situation pérenne d'équilibre financier**, assurer le suivi des travaux engagés, valider la sortie du dispositif pour les ESSMS dont la situation est rétablie de façon durable. Le critère utilisé pour suivre les structures est l'identification d'une trésorerie négative à court terme.

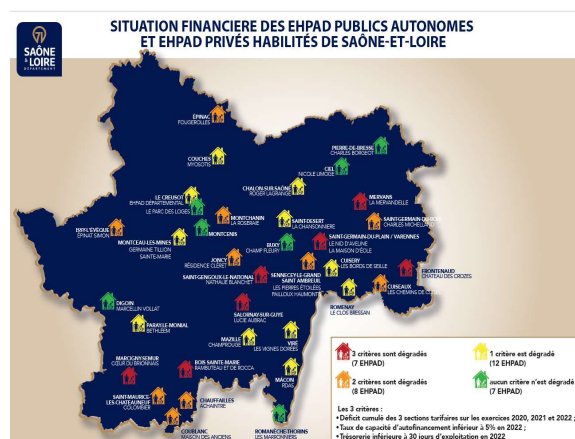
2023 : réunions le 11 octobre et 19 décembre

2024 : réunions le 8 avril et le 18 juin

Ensuite, se sont mis en place des **réunions de suivi spécifique** entre l'ARS, le Département et l'ESSMS concerné afin d'évoquer son plan de retour à l'équilibre ainsi que son plan de trésorerie.

Perspectives 2025 :

- Poursuite de réunions de suivi spécifique



550 000€ alloués par la Commission au titre du Fonds d'urgence pour 2 EHPAD (Cuiseaux et Epinac)

3 établissements ont signé un contrat de retour à l'équilibre financier (CREF)

16 ESSMS suivis



Orientation 2 : Définir et mettre en œuvre un plan annuel de contrôle et de gestion des risques des ESSMS

CONCERTATION PRÉALABLE AVEC LES PARTENAIRES POUR LA RÉALISATION DU PLAN DE CONTRÔLE DES ESSMS ET FORMALISATION D'UN RÉFÉRENTIEL DE DÉROULEMENT DES CONTRÔLES

Une **programmation annuelle** des contrôles et des inspections est élaborée chaque année par le Département en lien avec les partenaires comme l'ARS, la PJJ, la DDETS. Toutes les inspections et contrôles de suite programmés en 2024 ont été réalisés.

Le pôle contrôle et maîtrise des risques a également élaboré un **référentiel de déroulement des contrôles** des ESSMS pour communiquer en interne aux directions et en externe aux ESSMS lors de réalisation de contrôles, visites et inspections.



5 inspections globales réalisées (3 EHPAD et 2 MECS) dont 3 inspections réalisées conjointement avec l'ARS (EHPAD)

1 inspection inopinée réalisée

3 contrôles de suite d'inspection réalisés dans le domaine de la protection de l'enfance



Perspectives 2025 :

- Mise en place d'une programmation des contrôles et inspections concertée avec l'ARS notamment
- Diffusion du référentiel aux structures en cas de besoin

POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ DE PRISE EN CHARGE DES ESSMS



La poursuite et développement du suivi qualité de la prise en charge ESSMS dans le domaine de l'enfance s'articule autour de 3 objectifs :

- Rencontres bilatérales réalisées avec les établissements pour faire le point sur la qualité des prises en charges
- Accompagnement de la chargée de mission lors des visites de conformité des établissements de l'enfance autorisés
- Organisation de rencontres d'informations thématiques ou interventions collectives pour les établissements / lieux de vie et d'accueil (LVA)

Cette démarche a permis une meilleure interconnaissance entre les services départementaux et opérateurs à qui le Département confie des enfants et un suivi des dossiers plus efficace car transversal.

4 visites annuelles réalisées dans les lieux de vie (LVA) qui sont autorisés et sous convention avec le Département

1 demi-journée de rencontre thématique avec les 4 LVA autorisés et sous convention avec le Département

5 visites de conformité réalisées de manière transversale

6 visites « techniques » transversales concernant la qualité de prise en charge ESSMS

Perspectives 2025 :

- Signature de nouvelles conventions avec les LVA sur la période 2025-2027
- Organisation d'une demi-journée autour d'un thème choisi par les LVA
- Visite annuelle réalisée auprès de chaque LVA



Orientation 3 : Garantir la bientraitance à domicile et en établissement

178 EI déclarés sur la plateforme EI dont **158 validés** par la plateforme EI

78 EI des 158 déclarés proviennent de la catégorie 10

1 questionnaire (mi-parcours) transmis à l'ensemble des utilisateurs de la plateforme EI

Perspectives 2025 : poursuivre le recueil et le traitement des EI ainsi que les rencontres avec les opérateurs en cas de besoins

PROCÉDURE DE RECUEIL DES ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES (EI) EN PROTECTION DE L'ENFANCE



Le Département a déployé une nouvelle procédure de recueil et de traitement des événements indésirables pour les établissements et services de protection de l'enfance autorisés, via la plateforme EI (Publik). Grâce à ce nouvel outil, le Département a pu améliorer sa connaissance des EI, bénéficie désormais de données uniformisées et tracées (enregistrées pendant 15 ans). Des rencontres régulières ont été proposées aux opérateurs pour présenter l'outil et ont été l'occasion d'enclencher une réflexion partenariale autour des EI.

AMBITION 5

Renforcer l'action sociale départementale

Cette ambition vise à agir sur tous les leviers permettant aux personnes de retrouver une autonomie dans leur vie quotidienne : accès à une alimentation de qualité, accès à la santé, gestion d'un budget, accès et maintien dans le logement, accès à la mobilité, accès à la culture et à la vie sociale. Grâce notamment à son Service social départemental, le Département accompagne et protège les Saône-et-Loirien·ne·s tout au long de la vie avec une approche globale des situations, une implication des personnes concernées, une coordination des différents acteurs de l'action sociale et médico-sociale.



Orientation 1 : Lutter contre toutes les formes de précarité et de vulnérabilité

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24		≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
CLS	Recensement des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire et diagnostic des besoins	Démarrage 2025			
CLS	Développement des actions collectives sur la thématique du mieux manger pour tous				
	Consolidation de l'offre d'accompagnement des publics vulnérables rencontrant des difficultés de santé				
	Lancement d'une formation inter-institutionnelle aux "premiers secours en santé mentale"	Démarrage 2025			
CLS	Recensement des dispositifs et aides financières favorisant la mobilité des publics en parcours d'insertion sociale et professionnelle et diagnostic des besoins	Démarrage 2025			
	Déploiement du réseau départemental d'inclusion numérique				
	Développement d'actions collectives autour de l'appropriation des outils numériques dans les différents champs de la vie quotidienne				
	Diversification et articulation des modalités d'intervention en matière d'accompagnement budgétaire	Démarrage 2025			
CLS	Développement des actions mobilisant l'art, la culture et le sport comme supports de remobilisation des publics				



Orientation 2 : Contribuer à la lutte contre le mal-logement

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24		≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
PDALHPD	Partenariat et copilotage renforcés pour la prévention des expulsions locatives en lien avec le PDALHPD				
	Concertation avec les bailleurs sur le mal logement au sein des instances CLH (concertation locale de l'habitat)	Caduque Reformulation de l'action			
PDALHPD	Préfiguration d'un programme SLIME, un premier pas contre la précarité énergétique	Caduque Reformulation de l'action			

 Actions fléchées dans le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)



Orientation 3 : Lutter contre les violences intrafamiliales

CLS

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Sensibilisation du grand public aux violences intrafamiliales				
Poursuite des actions de prévention des VIF auprès des jeunes				
Formation inter-partenaire visant à la professionnalisation des membres des réseaux VIF				
Poursuite du maillage du territoire par les réseaux VIF				
Etude des conditions de pérennisation des postes d'Intervenant social en commissariat et gendarmerie (ISCG)				
Adaptation des modalités d'intervention du Département auprès des victimes de VIF		Reformulation de l'action		



Orientation 4 : Renforcer la prévention à tous les âges de la vie

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Structuration du dispositif de repérage des personnes majeures vulnérables pour faciliter les alertes de proximité et leur traitement				
Concertation territoriale des acteurs pour prioriser des thématiques d'intervention commune et déployer des plans d'actions conjoints				
Réflexion sur les missions et proposition d'une organisation des professionnels pour assurer une capacité à développer des actions de prévention	Caduque			
Poursuite des projets de développement social local dans chaque territoire d'action sociale				
Identification d'un axe "prévention" dans les référentiels et documents opérationnels départementaux (outils d'accompagnement...)	Caduque			



Orientation 5 : Améliorer le pilotage de l'action sociale territorialisée

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Lancement d'une démarche participative départementale autour de l'offre de service du SSD et de ses modalités d'intervention				
Consolidation des procédures et des outils améliorant la transversalité entre les équipes du SSD et les équipes sectorielles	Démarrage 2025			

ACTIONS PHARES



Orientation 1 : Lutter contre toutes les formes de précarité et de vulnérabilité

DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS COLLECTIVES AUTOUR DU MIEUX MANGER POUR TOUS



UN APPEL A PROJETS POUR ENCOURAGER LES INITIATIVES LOCALES ALIMENTAIRES

Le Département a engagé la rédaction d'un appel à projets pour initier ou conforter des actions visant à **promouvoir une alimentation sûre, saine, durable et accessible à tous**. Ces actions à caractère collectif peuvent être basées sur des supports différents (manifestation ponctuelle, ateliers cuisine, animation en parallèle de la distribution alimentaire, jardins partagés etc.). Les notions abordées autour des thématiques principales de l'alimentation, la santé, le budget doivent notamment permettre aux personnes :

- de disposer d'informations nutritionnelles de base nécessaires à une alimentation équilibrée favorisant la préservation de leur santé
- d'acquérir des connaissances et compétences techniques pour se nourrir sainement avec un budget restreint.

Perspectives 2025 :

- Lancement de l'AAP
- Sélection des projets reçus et suivi de leur mise en œuvre

NUTRIBEAUBON, UNE ACTION COLLECTIVE QUI FAIT BOUGER LES LIGNES AUX PRÈS-ST-JEAN

Le Département encourage le développement d'actions de prévention liant alimentation et santé à l'image du **projet « Nutribeaubon »**. Visant prioritairement les femmes et jeunes mamans du quartier chalonnais des Près-St-Jean, cette action initiée par les professionnels du Service social départemental et de la PMI, combine des ateliers cuisine, des échanges autour des pratiques alimentaires saines et adaptées au budget des familles ainsi que des séances de remise en forme. Construit avec les habitants et les acteurs locaux, ce projet vise l'amélioration de la qualité de vie et de la santé sur le quartier.

1 atelier mensuel proposé aux habitantes du quartier

Une vingtaine de femmes habitantes du quartier impliquées

3 partenaires clés mobilisés (Maison de Quartier des Près-St-Jean, Espace santé prévention de la Ville de Chalon, Département)



PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC LA CPAM AUTOUR DE L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS



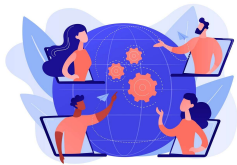
Une **convention de partenariat** a été signée avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) pour renforcer les relations existantes et promouvoir de nouvelles coopérations. La CPAM met également à disposition un « **Espace Partenaires** », destiné aux professionnels du Service social départemental dans le cadre de leur mission d'accompagnement des personnes. Ainsi, les professionnels peuvent signaler à la Caisse de Saône-et-Loire - via des échanges personnalisés, simplifiés et sécurisés - des personnes éprouvant des difficultés dans les démarches d'accès à leurs droits et/ou à leurs soins, pourtant éligibles à des droits mais éloignées du système de soins ou dans l'incapacité d'y recourir.

9 présentations du portail réalisées auprès des équipes du SSD

5 fonctions développées par l'outil : contact, signalement de situation, demande de RDV pour un assuré, demande d'étude de dossier, demande de document.

Perspectives 2025 :

- Lancement d'un COPIL partenarial avec la CPAM
- Organisation d'un webinar d'information des offres CPAM à destination des travailleurs sociaux



DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL D'INCLUSION NUMÉRIQUE



48 réunions/échanges en cours sur le territoire autour de projets numériques

1 newsletter lancée pour les acteurs numérique du Grand Chalon

466 ateliers numériques répertoriés sur Infopublic71 (initiation, sécurité, IA, nouvelles technologies, réseaux sociaux)

78 ateliers à caractère social répertoriés sur Infopublic71

En Saône-et-Loire, les réseaux d'inclusion numérique maillent le territoire et ont pour objectifs principaux de :

- Répondre aux besoins d'interconnaissance des acteurs du numérique
- Repérer et outiller les professionnels pour faciliter l'orientation des publics en difficulté avec les usages du numérique vers les bonnes ressources.

Ils rassemblent des acteurs du numérique, des associations, les Espaces France Services/numériques, les fablabs et des partenaires publics (CC du Grand Autunois Morvan, Grand Chalon, mairies, CCAS, médiathèques...).

Perspectives 2025 :

- Poursuivre le déploiement du réseau d'inclusion numérique du département
- Travailler avec les fournisseurs d'accès à internet pour proposer une connexion solidaire aux usagers

DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES COMME SUPPORTS DE REMOBILISATION DES PUBLICS



1,2,3... PARTEZ POUR LES OLYMPIADES DE LA CONVIVIALITÉ À MÂCON !

Les équipes de la MDS de Mâcon ont organisé le 28 juin 2024 une journée sportive et conviviale réunissant des personnes accompagnées, les professionnels de France Travail et de l'association Le Pont. Inspirées des Jeux Olympiques, 5 équipes représentant les 5 anneaux ont participé à différentes épreuves ludiques : molkky, blind test, foot en marchant, Time's up... Cette journée de cohésion et d'interconnaissance comprenait également le partage d'un repas. Ces olympiades se sont terminées avec un joli podium et l'immanquable remise des médailles ! Organisateurs comme habitants ont apprécié participer à ce projet et envisagent déjà d'autres journées de ce type.

LA FABRIQUE À HISTOIRES, UNE AVENTURE AUTUNOISE PORTEUSE DE POSSIBLES

La **Fabrique à Histoires** est une action collective qui vise à mobiliser ou remobiliser des personnes dans leur parcours socio-professionnel. Les participants sont orientés par leur référent social et/ou emploi. Elle s'adresse à un public éloigné de l'emploi qui peut rencontrer des difficultés sociales (isolement, difficultés budgétaires, de mobilité, de santé...). L'action dure environ 6 mois, de janvier à juin, et a pour principaux objectifs de rompre l'isolement, renforcer l'estime de soi et favoriser l'ouverture vers l'extérieur des personnes concernées.

La Fabrique se déroule sous forme d'ateliers hebdomadaires d'art-thérapie et de théâtre, de sorties culturelles mensuelles et chaque année en fil rouge, le groupe produit une création manuelle (cette année, création d'un mobile). Ce projet est porté par 4 travailleurs sociaux et 1 assistante administrative de la MDS d'Autun en lien avec la Ville d'Autun, les centres sociaux locaux et les structures culturelles. Globalement, les personnes engagées dans la Fabrique développent leur capacité à s'engager, apprennent à créer du lien et s'automotivent. Ce projet aide les participants à franchir des étapes : travailler la séparation avec leurs enfants, s'inscrire à France Travail, démarrer une formation... Une participante de la 1^{ère} édition a par exemple pu accéder à une formation en art-thérapie. Elle a depuis développé sa propre activité et intervient pour animer des ateliers de La Fabrique à Histoires.





Orientation 2 : Contribuer à la lutte contre le mal-logement

PARTENARIAT ET COPILOTAGE RENFORCÉS POUR LA PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

La coordination entre les instances « Commission unique délocalisée » (CUD) et « Commission de coordination des actions de prévention des expulsions » (CCEPEX) résulte d'une volonté du législateur intégrée dans le règlement intérieur du Fonds de Solidarités pour le logement (FSL) et dans la charte de prévention des expulsions locatives. La CCEPEX est alertée par la CUD pour chaque dossier lorsque l'aide financière au titre du FSL ne peut, à elle seule, apurer la dette locative. A l'inverse, la CCEPEX peut adresser des avis et recommandations à la CUD pour la mobilisation du FSL. Les publics cibles sont les ménages en impayés de loyers pouvant solliciter le FSL pour prévenir la procédure d'expulsion locative. Les partenaires communs composant les deux instances et contribuant à la coordination sont l'Etat, le Département, les CCAS, la CAF sur 7 instances territorialisées.

Perspectives 2025 :

- Poursuite de la coordination renforcée CUD/CCEPEX sur le ressort de Mâcon en s'appuyant sur les fiches de liaisons
- Identification des besoins de coordination renforcée CUD/CCEPEX sur le ressort d'Autun



94 dossiers examinés en 2024 par la CUD de Mâcon pour impayés de loyer et charges locatives ont fait l'objet d'une coordination avec la CCEPEX

48 ménages (51%) ont bénéficié d'une aide financière dont 33 (69%) ont une dette restante inférieure à 2 mois de loyer et charges locatives but après l'aide FSL, (créance locative hors procédure judiciaire)

31 ménages (33%) n'étaient pas éligibles au FSL

15 ménages (16%) n'ont pas bénéficié d'un accord d'aide financière dont :
4 pouvaient régulariser leur dette locative dans le cadre d'aides ou de dispositifs de droit commun,
6 ont été orientés vers la recherche d'apurement de la dette dont 3 par un accompagnement budgétaire ou dossier Banque de France
3 ménages ont été orientés vers le relogement
1 ménage présentait une dette apurée.



Orientation 3 : Lutter contre les violences intrafamiliales



SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES



Le Département de Saône-et-Loire a lancé en novembre 2023 une action de prévention des violences intrafamiliales en direction du grand public visant à :

- sensibiliser les citoyens à la problématique des violences conjugales pour favoriser le repérage des situations
- faire connaître les démarches possibles pour alerter face à une situation de VIF en qualité de témoin ou de victimes.

Le support choisi pour cette campagne, et ainsi atteindre des publics éloignés de l'information, a été celui des sacs à pain et sacs à pharmacie. Ces sacs comportaient au recto les numéros utiles à connaître et au verso un « violentomètre » permettant à toute personne de mieux repérer les situations de violence et aux victimes d'identifier le niveau de violence dans la relation avec leur partenaire.

75 000 sacs remis aux artisans boulangers de Saône-et-Loire

80 000 sacs remis aux pharmacies de Saône-et-Loire

RENCONTRE PROFESSIONNELLE LES CYBERVIOLENCES CONJUGALES



160 participants sensibilisés aux cyberviolences conjugales

1000 « cyberviolentosopes » édités à l'occasion de la rencontre

RENCONTRE PROFESSIONNELLE CYBERVIOLENCES CONJUGALES



Dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence faite aux femmes, le Département et l'Etat ont organisé conjointement le 25 novembre 2024 une **rencontre professionnelle sur les cyberviolences conjugales** à Sennecey-le-Grand.

Plus de 160 acteurs impliqués dans la lutte contre les VIF (professionnels du social, du sanitaire, du logement, de la justice, représentants des forces de l'ordre, bénévoles et élus) ont pu être sensibilisés aux nouvelles formes de violences liées à l'usage du numérique et à leurs impacts sur les victimes.

Afin de faciliter le repérage des cyberviolences dès les premiers signes, un « cyberviolentoscope », outil de prévention développé par Solidarité Femmes, a été mis à disposition des participants.

Perspectives 2025 :

- Sensibilisation de l'ensemble des services territorialisés de la DGAS par la diffusion du cyberviolentoscope accompagné d'un support pédagogique.



Orientation 4 : Renforcer la prévention à tous les âges de la vie

POURSUITE DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL DANS LES TERRITOIRES D'ACTION SOCIALE

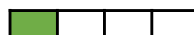


Un groupe de travail transversal s'est constitué en 2024 pour réfléchir au pilotage des actions DSL (suivi financier, échange de bonnes pratiques, implication des bénéficiaires...). Ce groupe a pour mission d'objectiver les conditions de réussite et d'amélioration des actions de DSL pour faciliter la pratique et développer la capacité des professionnels à mettre en œuvre ces actions de prévention avec les personnes et partenaires locaux.



Orientation 5 : Améliorer le pilotage de l'action sociale territorialisée

LANCEMENT DES TRAVAUX DE LA FEUILLE DE ROUTE DU SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL (SSD)



Pour commencer, il a fallu créer des conditions favorables au pilotage de l'action sociale territorialisée. Une nouvelle animation du collectif de RELS a été mise en place. Elle est désormais assurée par le Service appui à l'action sociale chargé d'apporter un cadre et un soutien technique aux professionnels SSD dans tous leurs domaines d'intervention. L'ensemble des procédures et référentiels du SSD a été recensé pour les partager sur un espace professionnel unique et ainsi contribuer à l'harmonisation des pratiques. Ensuite, pour la définition de la feuille de route du SSD, un cahier des charges a été réalisé pour définir les modalités de mise en œuvre. Dans un contexte socio-économique évolutif, il s'agit de dresser les lignes directrices de manière à guider les professionnels et à rendre plus lisible l'action du SSD auprès du public et des partenaires.



8 réunions du collectif de RELS (CPSSD) en 2024

Une cinquantaine de formulaires, procédures et référentiels concernant le SSD recensés

35 professionnels du SSD volontaires pour participer au groupe ressource « feuille de route du SSD »

Perspectives 2025 :

- Démarrage des travaux concernant la définition de la feuille de route en janvier 2025 pour un livrable au deuxième semestre 2025
- Impact de la loi plein emploi sur le SSD à prendre en compte

AMBITION 6

Accompagner la perte d'autonomie et le handicap

Le Département s'attache à faire évoluer les réponses en matière de prestations, de lieux de vie et de services pour garantir l'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Aux côtés des acteurs du territoire et en soutien aux proches aidants, il travaille à réunir les conditions pour permettre de « bien vieillir » entre domicile, habitat intermédiaire et établissement, adapter l'environnement de vie, et rendre effective l'inclusion des personnes dans toutes les sphères de la vie sociale.



Orientation 1 : Garantir le choix de vieillir chez soi

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Soutien des bénévoles et mobilisation des services civiques pour lutter contre l'isolement		Reformulation de l'action		
Identification d'un outil de repérage des facteurs de fragilités à domicile				
Journée de sensibilisation sur les maladies neuro-évolutives et pour le soutien des proches aidants				
Conception d'une campagne de communication sur l'adaptation du logement				
Organisation d'ateliers de sensibilisation sur les aménagements du logement destinés au grand public et les professionnels				
Initiation d'un cahier des charges pour harmoniser le niveau de service des Résidences autonomie				
Conception d'outils de professionnalisation à disposition des accueillants familiaux et/ou des personnes accueillies				
Appel à projet "Habitat inclusif" sur les zones géographiques prioritaires				
Mise en place des "services autonomie mixtes" pour une prise en charge coordonnée entre les services d'aide et d'accompagnement à domicile et les services de soins infirmiers à domicile				
Appel à candidatures en faveur du maintien à domicile via une dotation complémentaire				



Orientation 2 : Confirmer l'inclusion des personnes en situation de handicap comme une priorité

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Accompagnement des collégiens en situation de handicap lors des temps méridiens	Caduque			
Renforcement des liens avec les acteurs de la vie sociale, culturelle, sportive et de la citoyenneté			Reformulation de l'action	
Appel à projets pour promouvoir l'offre culturelle inclusive				
Intégration du centre départemental de santé en tant que membre de la Communauté 360		Reformulation de l'action		
Engagement d'une réflexion sur les besoins spécifiques en matière d'habitat à destination des personnes en situation de handicap				



Orientation 3 : Adapter les réponses aux besoins de la population et aux spécificités des territoires

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Etude des besoins en matière d'hébergement (permanent et temporaire) pour les personnes handicapées vieillissantes		Reformulation de l'action		
Mise en place de l'accueil de jour en accueil familial pour les personnes en situation de handicap	Reformulation de l'action			
Elaboration d'un plan d'actions pour renforcer la couverture territoriale en service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) suite à l'étude réalisée en 2022				



Orientation 4 : Soutenir l'amélioration de la qualité des réponses

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Valorisation des instances de coordination et de concertation clinique pour l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (RCT, CTER, Communauté 360 / RAPT)				
Elaboration d'un plan d'action partenarial permettant d'anticiper et de préparer les sorties d'hospitalisation				
Reconnaissance mutuelle des évaluations des besoins des personnes âgées à domicile par le Département et les Caisses de retraite				
Bilan de l'expérimentation des doubles orientations de la CDAPH en SAVS/ SAMSAH et perspectives de déploiement	Reformulation de l'action			
Etude de faisabilité pour l'assouplissement des régimes d'autorisations entre hébergement permanent et hébergement temporaire				
Etude de faisabilité et d'opportunité pour le financement en dotation globale des établissements handicap habilités à l'aide sociale				
Sensibilisation ou formation inter-institutionnelle sur l'évolution des besoins des publics et des pratiques				
Soutenir la montée en compétence des professionnels en charge de l'accompagnement des personnes atteintes de maladies neuro-évolutives et de troubles psychiques				



Orientation 5 : Améliorer le pilotage de la politique autonomie

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Préparation à la mise en œuvre du Service public départemental de l'autonomie				
Evolution du cadre méthodologique de l'Observatoire Autonomie du Département concernant les besoins et les réponses destinées aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap				
Accompagnement des opérateurs de prévention de la perte d'autonomie à la mise en œuvre d'actions probantes et aux bonnes pratiques d'évaluation des actions				

ACTIONS PHARES



Orientation 1 : Garantir le choix de vieillir chez soi



DEMI-JOURNÉE DE SENSIBILISATION SUR LES MALADIES NEURO-ÉVOLUTIVES ET POUR LE SOUTIEN DES PROCHES AIDANTS

Afin de sensibiliser le grand public et les proches aidants autour des maladies neuro-évolutives, une demi-journée d'information sur les maladies d'Alzheimer et apparentées a été organisée le vendredi 4 octobre 2024 au cinéma Pathé à Mâcon.

Différents partenaires se sont mobilisés : consultations mémoire, PFR Réseau des aidants, association France Alzheimer 71, la Mutualité Française Saône-et-Loire, AMAELLES et différents EHPAD.

Deux tables rondes ont pu être proposées autour :

- Des maladies neuro-évolutives et le repérage des premiers symptômes et la prévention primaire.
- Des ressources mobilisables sur le territoire.

Des stands tenus par des professionnels qui accompagnent les personnes et leurs proches touchés par ces maladies étaient également accessibles au public.

72 participants sensibilisés aux maladies d'Alzheimer et apparentées

2 tables rondes et 8 stands d'information proposés aux participants

MISE EN PLACE DES « SERVICES AUTONOMIE MIXTES »

S'inscrivant dans le cadre de la réforme nationale, cette action répond à la volonté de restructuration du secteur de l'aide à domicile par la création des services autonomie à domicile (SAD). Ils remplaceront les services existants à ce jour pour apporter aux bénéficiaires plus de lisibilité et de fluidité dans l'offre de services à domicile.

Au 1er janvier 2026, cohabiteront deux catégories de services à domicile : les services dispensant de l'aide et du soin dits services autonomie « mixtes » et les services ne dispensant que de l'aide et de l'accompagnement dits services autonomie « aide ».

L'année 2024 a été consacrée au lancement de ce chantier avec l'Agence régionale de Santé, les partenaires de l'aide et du soin à domicile.



3 réunions territorialisées

1 webinaire juridique proposé aux acteurs concernés

1 questionnaire adressé à l'ensemble des SAAD et SSIAD exerçant afin d'identifier les partenaires désireux de se constituer en SAD mixte

1 réunion départementale afin d'informer les partenaires des attendus de la réforme

Perspectives 2025 :

- Accompagnement opérationnel des Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) dans la création de leur service autonomie « mixte ».
- Validation des conventions transitoires possibles pour les partenaires de l'aide et du soins désireux de se constituer en SAD mixte.
- Délivrance des autorisations en SAD mixte par le Directeur général de l'ARS et le Président du conseil départemental.



Orientation 2 : Confirmer l'inclusion des personnes en situation de handicap comme une priorité



ORGANISATION DE LA PREMIÈRE SEMAINE DE L'INCLUSION 71



Cet évènement festif et participatif organisé par le Département visait à faire connaître, valoriser et essaimer la diversité des initiatives inclusives existantes en Saône-et-Loire. Ces manifestations abordaient, en fil rouge, l'intégration des personnes en situation de handicap dans les différents aspects de la vie : vie quotidienne, culture, pratiques artistiques, sports, loisirs, emploi, habitat, accompagnement médico-social, etc.

Au programme de cette semaine haute en couleurs :

- 14/11 à Chalon-sur-Saône : conférence sur l'inclusion sociale et professionnelle par le sport avec l'Elan Chalon basket fauteuil suivie d'un match de démonstration des joueurs ;
- 14 au 21/11 sur tout le territoire : une cinquantaine de manifestations gratuites organisées par des acteurs locaux (associations, opérateurs culturels...) ;
- 21/11 à Chatenoy-le-Royal : soirée des Trophées de l'inclusion ayant mis à l'honneur des organismes et des particuliers pour leurs initiatives, leurs talents ou leurs parcours.



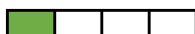
Près de **50 manifestations locales**

22 porteurs soutenus pour un montant total de **10 350 €**

63 candidatures aux Trophées de l'inclusion

12 nominés et **8** lauréats récompensés

SIGNATURE DE LA CHARTE ROMAIN JACOB



Cet évènement a eu lieu le 11 décembre 2024 à Mâcon, en présence de Mme Cannet, Vice-Présidente en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et de M. Pascal Jacob, Président de l'association Handidactique.

La Charte Romain JACOB a pour objectif d'améliorer l'accès à la santé pour les personnes vivant avec un handicap, à travers 12 grands principes.

En signant la Charte, le Département prend des engagements concrets via des actions menées par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), la PMI (protection maternelle et infantile) et le Centre départemental de santé.

Les partenaires, membres du comité départemental de la Charte Romain JACOB ont été associés à cette démarche : associations représentants des usagers, CPAM, CAF, ARS, UGECAM, CPTS, CH.



9 engagements pris par le Département et la MDPH à travers cette charte

Envoi d'une information par la MDPH aux personnes en situation de handicap :

6 365 mails de juillet à décembre 2024

soit **12 730** mails adressés chaque année

Perspectives 2025 :

- Affichage de la Charte dans les lieux d'accueil MDPH, PMI, Centre départemental de santé
- Généralisation du recours à l'outil Santé bd
- Diffusion et affichage des résultats de l'enquête Handifaction
- Mise en place de consultations blanches au Centre de santé



Orientation 4 : Soutenir l'amélioration de la qualité des réponses



RECONNAISSANCE MUTUELLE DES ÉVALUATIONS DES BESOINS DES PERSONNES ÂGÉES À DOMICILE PAR LE DÉPARTEMENT ET LES CAISSES DE RETRAITE



Dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (décembre 2015), les Départements et Caisses de retraite, CARSAT et MSA, se rapprochent pour travailler des passerelles entre les organisations et pratiques d'évaluation de situations, de sorte que l'accès des personnes âgées à domicile à leurs droits et aux aides soit facilité.

Cette nouvelle disposition doit garantir aux personnes les suites données à leur demande, même s'ils ne mobilisent pas le bon organisme selon leur situation, leur évitant ainsi de vivre le cas échéant 2 temps d'évaluations et 2 dépôts de dossiers. Elle simplifie et sécurise l'installation et le maintien des plans d'aides à domicile.

1 convention signée en novembre 2024 entre le Département et les Caisses de retraites CARSAT et MSA

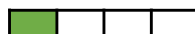
Perspectives 2025 :

- Poursuite de la phase de test (démarrée le 18/11/2024) avec des professionnels évaluateurs volontaires
- Formations des professionnels
- Généralisation du dispositif



Orientation 5 : Améliorer le pilotage de la politique autonomie

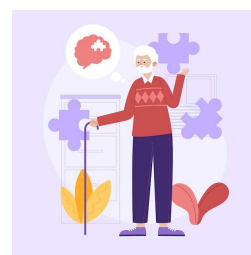
ACCOMPAGNEMENT DES OPÉRATEURS DE PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE À LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS PROBANTES ET AUX BONNES PRATIQUES D'ÉVALUATION



Plusieurs actions ont permis d'avancer sur ce sujet :

- Contribution de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) aux travaux du Centre de ressources et de preuves (CRP) de la CNSA.
- Invitation du CRP à présenter leurs axes de travail à l'Assemblée plénière de la CFPPA.
- Expérimentation d'un questionnaire de mesure d'impact des actions de prévention de la perte d'autonomie par plusieurs opérateurs volontaires dans un objectif de généralisation de l'outil.
- Mobilisation des membres de la CFPPA et des opérateurs pour participer aux journées de formation organisées par la CNSA et l'Union des Gérontopôles de France (UGF).

Cette dynamique se poursuivra sur toute la durée du Schéma et s'inscrira dans le Programme coordonné de la prévention de la perte d'autonomie 2026-2028.



10 nouveaux indicateurs d'évaluation dans les Conventions cadre avec les territoires

2 journées de formation :

17 inscrits de 8 structures membres différentes de la CFPPA 71 en novembre 2024

17 inscrits de 13 opérateurs différents en janvier 2025

Perspectives 2025 :

- Evolution des préconisations en matière d'évaluation des actions de prévention dans l'appel à projets de la CFPPA.
- Participation à des tests d'actions éprouvées sur la thématique "cognition" (début 2025) avec l'Union des Gérontopôles de France.
- Accompagnement des porteurs de projets (outil de mesure d'impact, formations sur des thématiques éprouvées)
- Généralisation de la déclinaison des objectifs du CRP dans les conventions cadre de programmation territoriale.

AMBITION 7

Répondre aux besoins des enfants et des familles

Le Département entend renforcer l'offre à destination des enfants et des familles sur l'ensemble du territoire, la faire connaître et l'adapter au plus près des besoins identifiés. Cela consiste d'une part à accompagner les parents dans l'exercice de leurs responsabilités grâce aux outils déployés par la prévention maternelle et infantile et par la protection de l'enfance. C'est aussi garantir à l'enfant, l'adolescent, ou le jeune adulte la prise en compte de ses besoins, de ses aspirations et veiller à préserver sa sécurité, sa moralité, son éducation et son développement dans le respect de ses droits.



Orientation 1 : Renforcer la prévention et le soutien à la parentalité en réponse aux besoins des enfants et des familles

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24		≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
SDSF	Recensement des besoins de soutien aux parents en situation de handicap, en lien avec les services existants	Démarrage 2025			
SDSF	Recensement des dispositifs d'accueil parental et d'aide éducative (LAEP, MDA, soutien à la parentalité, médiation familiale, ...) et identification des secteurs non couverts			Reformulation de l'action	
SDSF	Poursuite de la sensibilisation et des actions de prévention aux violences éducatives ordinaires auprès des professionnels de l'enfance, de l'éducation et du soutien à la parentalité				
SDSF	Poursuite du programme de soutien aux familles et à la parentalité, à Chalon et Louhans				
CDPPE	Renforcement des interventions des TISF sur l'ensemble du Département en particulier auprès des enfants de moins de 6 ans				
	Consolidation d'un niveau socle de prévention spécialisée sur les communes d'Autun, Chalon et Mâcon				
	Poursuite des actions des dispositifs d'aller-vers existants (dont EPICEA, centres de santé sexuelle), et réflexion sur les modalités de coordination à l'échelle départementale et territoriale				



Orientation 2 : Développer les missions de protection maternelle et infantile

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24		≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
	Définition d'une stratégie de communication sur les réseaux sociaux des missions de PMI auprès du grand public				
CDPPE	Développement du nombre de consultations médicales en PMI en fonction des besoins des familles de chaque territoire				
	Généralisation et uniformisation des temps d'articulation entre la PMI et les maternités	Démarrage 2025 Reformulation de l'action			
	Développement d'actions collectives à destination des parents de jeunes enfants hors les murs				
CDPPE	Renforcement du soutien aux familles, par l'intervention de psychologues auprès des familles et des professionnels de PMI	Reformulation de l'action			
	Organisation d'une journée portes-ouvertes départementale des centres de santé sexuelle				
SDSF	Révision de la procédure de contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant, pour renforcer l'analyse de la qualité de l'accueil				

Actions fléchées dans le Schéma départemental des services aux familles (SDSF)



Orientation 3 : Sécuriser le parcours en protection de l'enfance

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24		≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Lancement de l'actualisation du protocole partenarial informations préoccupantes		Démarrage 2025			
Finalisation du déploiement du référentiel départemental informations préoccupantes (centralisation du premier niveau d'analyse à la CRIP)					
Déploiement de la procédure d'accompagnement des projets de vie des enfants pupilles					
Elaboration d'une procédure départementale de suivi des placements non exécutés					
Déploiement des conférences familiales, outil d'accompagnement du parcours de l'enfant					
Réalisation d'un diagnostic des besoins prioritaires en santé pour les enfants bénéficiaires d'une mesure de protection de l'enfance		Démarrage 2025 Reformulation de l'action			
CDPPE Développement des interventions éducatives à domicile renforcées pour accompagner les retours en famille					
Déploiement du projet d'accès à l'autonomie des jeunes sur l'ensemble du territoire (mise en œuvre avec outils et méthodologie)					
Etat des lieux des freins aux sorties de dispositifs pour les jeunes majeurs					
CDPPE Poursuite des dispositifs LOJIN et DJM pour les jeunes majeurs sortants de l'ASE, en parallèle d'une réflexion sur les modalités d'accompagnement de ce public					
Poursuite du soutien au développement de l'ADEPAPE					
Réalisation d'un diagnostic préalable à l'élaboration d'un référentiel de placement (actualisation du référentiel de 2014)					
Réalisation d'un référentiel départemental pour les mesures de placement à domicile		Report 2026			
Actualisation du cahier des charges de l'AEMO		Report 2026			
Déploiement du référentiel AED					
Finalisation du déploiement des places autorisées dans le cadre du plan Enfance (Appels à projets de 2022)					
Lancement de la construction d'un village d'enfants de 48 places					
Ouverture de 5 places pour accueil atypique 6-12 ans et 8 places 13-18 ans pour répondre aux besoins des enfants dont la prise en charge est particulièrement complexe					
Délégation à un opérateur extérieur de la mise à l'abri des mineurs non accompagnés					



Actions fléchées dans le Contrat départemental de la prévention et protection de l'enfance (CDPPE)



Orientation 3 : Sécuriser le parcours en protection de l'enfance

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Poursuite de l'évaluation des besoins complémentaires de places				
Lancement d'un projet de développement de l'accueil chez des tiers (tiers dignes de confiance, accueil durable et bénévole, parrainage)		Reformulation de l'action		
Elaboration d'un projet de service du service départemental de l'accueil familial				
Poursuite de la mise en œuvre de la réforme du statut des assistants familiaux	Reformulation de l'action			



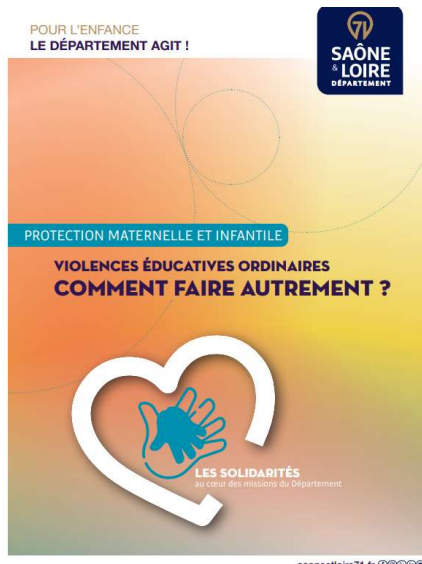
Orientation 4 : Améliorer le pilotage de la politique enfance-familles

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Mise en place d'un conseil des enfants dans le cadre de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance et lien avec les autres groupes d'usagers déjà existants				
Création d'un comité statistique de l'ODPE en charge de collecter les données autour de la protection de l'enfance, de les analyser et les rendre accessibles aux agents et partenaires du domaine				
Organisation des assises départementales de la protection de l'enfance				

ACTIONS PHARES



Orientation 1 : Renforcer la prévention et le soutien à la parentalité en réponse aux besoins des enfants et des familles



PRÉVENTION DES VIOLENCES ÉDUCATIVES ORDINAIRES FAITES AUX ENFANTS



Le projet vise à sensibiliser les professionnels et les familles sur les Violences éducatives ordinaires (VEO) faites aux enfants en lien avec la loi de 2019 : « l'éducation s'exerce sans violences physiques et psychologiques ».

- Renforcer les compétences psychosociales des professionnels et des familles
- Diminuer les VEO pour agir en amont de la protection de l'enfance et ainsi diminuer les violences graves faites aux enfants et donc à terme le nombre de placements.
- Permettre à l'enfant de transversaliser les relations non-violentes et la capacité d'empathie intégrées dans la famille au sein de l'ensemble de ses lieux de vie (école, loisirs, relations aux pairs) puis à l'âge adulte.
- Donner des outils aux familles et aux professionnels pour « faire autrement » et participer à l'apaisement et l'amélioration des climats familiaux.
- Permettre l'amélioration de la santé mentale et physique et la baisse des VIF des générations futures

La prévention des VEO s'effectue à travers de nombreuses sensibilisations des professionnels du Département, des partenaires de l'enfance et du soutien à la parentalité. Elle s'intègre également dans le cadre d'actions collectives proposées par les services de PMI aux parents et familles accompagnés.

Près de 400 professionnels sensibilisés aux VEO

(TISF, personnels d'EAJE, Membres du COTECHE REAAP, personnels des relais petite enfance, assistantes maternelles, assistantes familiales, enseignants-formateurs, psychologues et conseillers pédagogiques)

1 Flyer d'information « Les VEO, ça nous est arrivé à tous. Comment faire autrement ? » distribué largement à l'ensemble des MDS et acteurs du soutien à la parentalité

6 demi-journées d'intervention au plus proche du lieu d'activité des assistants familiaux

Perspectives 2025 :

- Création d'un réseau de professionnels sensibilisés aux VEO avec notamment la poursuite des interventions régulières afin d'enrichir les connaissances, les pratiques et d'identifier les progrès en termes de maillage et de réponse aux besoins.
- Poursuite de la diffusion du flyer d'information VEO auprès des centres sociaux notamment.



Orientation 2 : Développer les missions de protection maternelle et infantile

RÉVISION DE LA PROCÉDURE DE CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



Dans un souci d'amélioration de la qualité de l'accueil au sein des structures petite enfance de Saône-et-Loire, les responsables PMI territoriaux ont fait le choix de faire évoluer leur procédure de contrôle, en ajoutant notamment un temps d'observation de la prise en charge de l'enfant pendant leurs visites au sein des Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Depuis le 1er janvier 2024, l'observation globale de l'ambiance et de la qualité de l'accueil est ainsi prise en compte dans l'évaluation, en plus du contrôle des aspects administratifs et des normes bâtementaires : qualité des interactions avec les enfants lors d'une activité, nombre et qualification des professionnels présents, aménagement de l'espace...

1 procédure de contrôle renouvelée

5 visites réalisées dans des établissements d'accueil du jeune enfant selon la nouvelle procédure



DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS COLLECTIVES EN PMI À DESTINATION DES JEUNES OU FUTURS PARENTS

Les actions collectives proposées par la PMI ont pour objectifs de développer les compétences parentales au cours d'ateliers, de temps d'informations et de partage entre les professionnels et les familles. Ces actions médico-sociales sont un levier de prévention primaire et d'attractivité pour nos services.

Ouverts à tous, ils permettent à chacun de se rencontrer et d'aborder une problématique commune. Certains groupes sont plutôt ciblés autour de thématiques définies comme la préparation à la naissance et à la parentalité, l'acquisition de la propreté, l'alimentation, les violences éducatives ordinaires ; d'autres groupes permettent de développer le pouvoir d'agir et les personnes participent aux choix des activités favorisant le lien parent-enfant.

Des activités plus innovantes ont récemment été proposées par les professionnels de PMI, comme l'initiation au baby yoga ou les massages bébés. Il s'agit de réunir des professionnels impliqués sur un même territoire pour mieux se faire connaître, mais aussi pour inviter les familles à investir les lieux ressources dans leur environnement de proximité. Dans certains groupes de mères, le nombre de participantes n'est pas très élevé mais cette ambiance est alors propice aux confidences. Ces moments conviviaux permettent également de faire des rencontres pour certaines familles plus isolées et de valoriser leurs compétences parentales.

6 actions collectives nouvelles

- Café poussette à Tournus
- Nos belles rencontres (Quartier des Blanchettes à Mâcon)
- Mères Veilleuses (Quartier des Saugeraies à Mâcon)
- Sensibilisation aux besoins primaires des enfants/VEO avec le Relais Petite Enfance Bresse
- Baby Yoga à Louhans
- Acquisition de la propreté et autonomie à l'école des Gautriats à Mâcon



Perspectives 2025 :

- Poursuite de ces actions collectives
- Développement de nouvelles propositions à venir : informations à destination des pères ou groupe d'échanges entre pères, séances de yoga prénatal (formation des sage-femmes en 2025), développement des actions massages sur l'ensemble du territoire, multiplication des informations portage sur l'ensemble du territoire

JOURNÉE PORTES-OUVERTES DES CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE (CSS)

Les 6 centres de santé sexuelle du département ont ouvert leurs portes de concert le mercredi 16 octobre 2024. Les visiteurs ont découvert ces lieux ressources et rencontré les professionnels des CSS, qui avaient pour l'occasion, parer leurs murs de nombreuses affiches pour faire découvrir leurs missions : écoute, relations de couple, contraception, dépistage IST...

De nombreux partenaires se sont mobilisés à l'occasion de cet événement : infirmières des établissements scolaires, travailleurs médico-sociaux, éducateurs spécialisés, élus locaux... Certains projets de partenariat ont pu émerger autour d'un café. Pour les CSS en partie hébergés dans les centres hospitaliers, cela a été l'occasion de mieux se faire connaître au sein même de leur structure. A Paray-le-Monial, ce sont des élèves de seconde et un professeur du restaurant d'application du lycée du Sacré cœur de Paray-le-Monial qui assuraient le moment de convivialité. L'après-midi, des groupes scolaires ont pu être reçus pour une visite des locaux et un brainstorming sur les différentes thématiques de consultation au centre.

Pour Autun, les partenaires et des élèves ont pu découvrir les nouveaux locaux du centre de santé sexuelle dont les permanences sont désormais hébergées par le centre départemental de santé en centre-ville.

Perspectives 2025 :

Poursuite d'une mobilisation des centres pour faire connaître leurs missions au grand public et partenaires (format à définir)



6 Centres de santé sexuelle
ouverts au grand public

363 visiteurs répertoriés le 16/10

Des préservatifs aux couleurs du Département distribués



Orientation 3 : Sécuriser le parcours en protection de l'enfance



DÉPLOIEMENT DU PLAN ENFANCE



Ce projet consiste en la création de nouvelles places sur le département pour l'accueil des enfants et jeunes majeurs en protection de l'enfance afin de :

- Répondre aux placements non exécutés
- S'adapter aux besoins spécifiques repérés
- Mettre en œuvre l'orientation de la loi de février 2022 sur l'accueil des fratries

80 places créées au 31.12.2024 sur les 144 validées dans le plan enfance :

- 30 places de placement à domicile 0-18 ans
- 30 places en accueil familial 0-21 ans
- 8 places pour profils spécifiques 13-18 ans
- 8 places pour profils spécifiques 3-6 ans
- 4 places pour profils spécifiques 6-12 ans

Perspectives 2025 :

Ouverture de 16 nouvelles places :

- 8 places pour profils spécifiques 13-18 ans
- 1 place pour profils spécifiques 6-12 ans
- 7 places 0-21 ans pour l'accueil de fratrie

LANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN VILLAGE D'ENFANTS



Le Département va créer d'ici 2027 un village d'enfants qui permettra l'accueil de 48 enfants et jeunes âgés de 0 à 21 ans, notamment des fratries et des nourrissons, dans un environnement de type familial.

C'est l'association Le Prado et la commune de St Gengoux-le-National qui ont été choisies pour déployer ce projet qui permettra l'accueil de :

- 30 enfants répartis dans 6 pavillons
- 9 bébés de 0 à 3 ans dans une pouponnière
- 9 enfants à partir de 3 ans dans un lieu de vie rattaché à la pouponnière



48 enfants accueillis dans le futur village d'enfants

10M€ de budget pour ce projet

DÉPLOIEMENT DU RÉFÉRENTIEL DÉPARTEMENTAL DE L'AIDE ÉDUCATIVE À DOMICILE



Le référentiel départemental de Saône-et-Loire "L'aide éducative à domicile, une mesure de protection administrative pour l'enfant, élaborée avec la famille" a été coconstruit en 2023 au cours d'une formation - action qui rassemblait professionnels, cadres, parents et enfants.

En 2024, les procédures de prise en charge des mesures d'AED ont été mises en œuvre par toutes les équipes. Les formulaires et documents supports ont été affinés.

La mise en œuvre du projet pour l'enfant avec les familles est amorcée mais implique un travail sur les postures professionnelles plus conséquent. Les équipes en territoire ont commencé à présenter le référentiel à leurs partenaires pour améliorer la collaboration et favoriser les orientations adaptées.

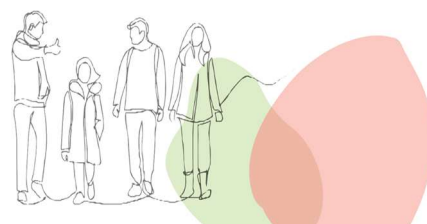
18% d'enfants bénéficiant d'un projet pour l'enfant

10 acteurs en interne et en externe informés

Réalisation d'un bilan du déploiement en fin d'année

Perspectives 2025 :

- Utilisation généralisée du projet pour l'enfant
- Bilan des progressions deux fois par an
- Création d'un lieu de stockage des informations et mutualisation des outils de l'AED





Orientation 4 : Améliorer le pilotage de la politique enfance-familles

POUR LES JEUNES
LE DÉPARTEMENT AGIT !



30 partenaires contributeurs

82 jeux de données fournis

8 professionnels rédacteurs

138 pages

CRÉATION DU PREMIER RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE (ODPE)



Le comité d'observations et d'analyses prospectives de l'ODPE rassemble des partenaires pour développer une vision prospective en protection de l'enfance. Il a rédigé le premier rapport de l'ODPE qui présente :

- Une vision globale de la protection de l'enfance sur le département : présentation des structures et dispositifs, données chiffrées, amorces d'analyse
- Une étude de données croisées sur les informations préoccupantes et les violences intra-familiales
- Les travaux de l'ODPE de l'année : la création du conseil des jeunes accueillis à l'ASE, le développement du réseau avec Infopublic71.fr, le suivi des dispositifs;
- Des actions marquantes : référentiel départemental AED et maison de protection des familles.
- Les données clés en protection de l'enfance

Perspectives 2025 :

- Développer une méthodologie de recueil et d'analyse des données
- Poursuivre et affiner le recensement des partenaires
- Centraliser les rapports d'activité



ORGANISATION DES ASSISES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE



Le Département a organisé le 17 septembre 2024 ses premières Assises départementales de la protection de l'enfance.

L'objectif ? Témoigner de son engagement pour la prévention et la protection de l'enfance et renforcer les synergies partenariales entre les différents acteurs œuvrant dans ce domaine en Saône-et-Loire.

650 acteurs de la protection de l'enfance se sont réunis au Colisée de Chalon-sur-Saône à cette occasion. La journée, rythmée par des conférences et des échanges, a permis de mettre en lumière des initiatives innovantes et d'offrir la possibilité aux professionnels de mieux se connaître pour mieux travailler ensemble.

Ces premières Assises de la protection de l'enfance ont posé les bases d'une collaboration renforcée entre tous les acteurs de la protection de l'enfance, mission essentielle du Département. Les discussions et les réflexions qui en ont découlé témoignent d'une volonté collective de mieux répondre aux besoins des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance en Saône-et-Loire, qui sont de plus en plus nombreux.

650 participants, acteurs de la protection de l'enfance

13% d'augmentation du nombre d'enfants confiés entre 2023 et 2024

AMBITION 8

Des parcours d'insertion résolument tournés vers l'emploi

Cette ambition vise à agir rapidement et efficacement auprès des bénéficiaires du RSA, dès leur entrée dans le dispositif, pour les accompagner dans leur parcours d'insertion professionnelle. Il s'agit également d'adapter au mieux l'offre d'insertion pour la rendre accessible à tous et de veiller à l'adéquation entre les potentialités des personnes accompagnées et les besoins des entreprises du territoire pour garantir un retour pérenne vers l'emploi.



Orientation 1 : Garantir à chaque allocataire du RSA un accompagnement à l'emploi adapté et un parcours sans rupture afin d'éviter aux personnes de s'installer dans l'inactivité, la précarité et la pauvreté

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Organisation d'informations collectives à l'entrée au RSA				
Création de supports d'informations à destination et avec les allocataires du RSA				
Déploiement du nouveau référentiel de contractualisation et d'accompagnement des ARSA				
Déploiement des co-diagnostic avec France Travail				
Lancement de la démarche de référent de parcours	Démarrage 2025			
Développement d'instances locales de coordination de parcours (ILCP)				
Création d'un observatoire départemental de l'insertion (volet public)	Démarrage 2025			



Orientation 2 : Renouveler l'offre d'insertion pour la rendre accessible à tous

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Création d'un observatoire départemental de l'insertion (volet offre)	Démarrage 2025			
Révision du pilotage des conventions conclus avec les acteurs de l'insertion porteurs d'actions et révision des modalités d'intervention	Démarrage 2025			
Coordination des acteurs autour de la levée des freins périphériques à l'emploi	Démarrage 2025			
Soutien aux plateformes de lutte contre l'illettrisme				
Soutien aux campagnes de sensibilisation à l'illettrisme				
Refonte des documents administratifs en direction des publics				
Animation de collectifs d'usagers				



Orientation 3 : Développer des partenariats avec le monde économique pour garantir le retour à l'emploi pérenne des bénéficiaires du RSA en fin d'accompagnement

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Déploiement des chartes avec les branches professionnelles				
Maintien de l'accompagnement des publics dans l'emploi	Démarrage 2025			
Déclinaison des comités de l'emploi aux niveaux local et départemental	Fusion avec l'action A8O4o1			
Intégration de modalités d'achats socio-responsables dans tous les marchés du Département				
Création d'une conférence des financeurs de l'IAE	Démarrage 2025			



Orientation 4 : Améliorer le pilotage et l'efficacité de la politique départementale d'insertion professionnelle

ETAT DE REALISATION AU 31/12/24	≤ 25 %	≤ 50 %	≤ 75 %	100 %
Mise en place des comités du réseau pour l'emploi				
Création d'un observatoire départemental de l'insertion (volet évaluation)	Démarrage 2025			

ACTIONS PHARES



Orientation 1 : Garantir à chaque allocataire du RSA un accompagnement à l'emploi adapté et un parcours sans rupture afin d'éviter aux personnes de s'installer dans l'inactivité, la précarité et la pauvreté



MISE EN PLACE DES CO-DIAGNOSTICS



Dans le cadre de l'expérimentation de l'accompagnement renouvelé des allocataires du RSA, le choix a été fait de les convoquer dès l'ouverture de droit à un entretien réalisé par un binôme de professionnels pour définir leur orientation sur un parcours d'accompagnement.

Cet entretien concerne tous les allocataires du RSA qui sont soumis à droits et devoirs dès leur inscription comme demandeurs de RSA. L'objectif est de pouvoir les capter rapidement et prendre en compte leur situation de façon globale pour mieux les accompagner.

Ce nouveau processus permet également de repérer plus rapidement les situations anormales et notamment l'absence de résidence sur le département. Grâce à l'outil RDV insertion, les ARSA se positionnent en autonomie sur un créneau de rendez-vous.

Pour l'année 2024, les partenaires sont France Travail, les missions locales, les PLIE et des CCAS. L'action porte sur l'ensemble du territoire de la Saône-et-Loire.

94,7% de taux de présence effectif

Positionnement en **3 jours** sur un RDV

Moins de **30 jours** pour orienter un ARSA

Perspectives 2025 :

- Poursuite et évolution des RDV d'orientation
- Articulation avec la Loi pour le Plein Emploi et l'algorithme proposé par France Travail
- Identification des structures délégataires en charge de l'accompagnement suite à l'orientation

DÉPLOIEMENT DE VIESION, UN OUTIL NUMÉRIQUE DE SUIVI DE PARCOURS POUR LES ALLOCATAIRES DU RSA



En lien avec le déploiement du nouveau référentiel de contractualisation et d'accompagnement des allocataires du RSA, VIESION est un outil numérique de suivi de parcours, utilisé initialement par les PLIE. Le Département a fait le choix d'acquérir cet outil numérique, favorisant l'accompagnement des allocataires du RSA et leur suivi individualisé par un référent.

Il a d'abord été expérimenté auprès de l'équipe des conseillers emploi, chargés de repérage des publics et gestionnaires RSA, à partir d'octobre 2023. Puis, au cours du 2ème semestre 2024, son utilisation a été élargie à l'ensemble des travailleurs sociaux du Département. A terme, l'objectif est d'élargir l'utilisation de VIESION aux partenaires extérieurs avec lesquels le Département accompagne les publics allocataires du RSA notamment.

Perspectives 2025 :

- Organisation de sessions de formation complémentaires à l'outil (approfondissement)
- Développement de la potentielle utilisation de l'outil numérique aux partenaires externes du Département (SASTI, CCAS, CIAS, etc.).



Une **trentaine** d'agents de la Direction de l'insertion professionnelle et de l'emploi (DIPE) formés fin 2023 et en 2024

Une **centaine** de travailleurs sociaux formés en 2024



Orientation 2 : Renouveler l'offre d'insertion pour la rendre accessible à tous



CRÉATION DE SUPPORTS D'INFORMATIONS À DESTINATION DES ALLOCATAIRES DU RSA



1 vidéo de présentation des droits et devoirs liés au dispositif RSA ainsi que les principales étapes de leur parcours d'accompagnement

1 plaquette d'informations sur les droits et devoirs

2 affiches ayant pour but de dissuader des ARSA de menacer leurs référents

Ce projet consiste en la création de supports d'informations à destination des allocataires du RSA afin de développer « l'aller vers » les publics en distillant de l'information nécessaire à leur orientation, leur accompagnement et leur suivi.

Ces supports doivent être facilement compréhensibles (utilisation de la méthode FALC) au maximum, le plus possible visuels et concis.

Ces supports revêtent une utilité particulière dans le cadre actuel du déploiement de la loi pour le plein emploi et l'expérimentation RSA.

Par exemple, une vidéo retraçant le parcours des allocataires du RSA est en cours de finalisation. La plaquette du RSA relative aux droits et devoirs des allocataires du RSA a été mise à jour afin d'intégrer les dernières évolutions relatives à l'allocation RSA. Des affiches ayant pour but de dissuader les allocataires du RSA de menacer ou outrager leurs référents d'accompagnement ont également été réalisées.

Perspectives 2025 :

- Finalisation et diffusion de la vidéo auprès des professionnels et personnes concernées
- Diffusion des affiches au sein du Département et dans les lieux de permanences extérieures
- Intégration au verso de la plaquette droits et devoirs d'un QR code permettant de lire la vidéo produite



Une **cinquantaine** de courriers de notifications et d'informations à destination des ARSA revus

REFONTE DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS EN DIRECTION DES PUBLICS



Une cinquantaine de courriers de notifications de droits et d'informations envoyés aux allocataires du RSA ont été revus. Un groupe de travail départemental composé de gestionnaires RSA a proposé une simplification et une amélioration de ces courriers en lien avec les besoins des personnes concernées.

LEVÉE DES FREINS PÉRIPHÉRIQUES À L'EMPLOI : UN NOUVEAU DISPOSITIF D'APPUI EN SANTÉ MENTALE POUR LES ALLOCATAIRES DU RSA



Les conseillers emploi, qui accompagnent les allocataires du RSA vers l'emploi via un suivi sur-mesure et intensif, sont confrontés à une augmentation des situations individuelles relevant du champ de la santé mentale.

Pour répondre à ce constat, le Département de Saône-et-Loire a fait le choix d'initier la mise en place d'un dispositif d'appui en santé mentale (DASM) à destination des publics allocataires du RSA accompagnés par ses conseillers emploi. Le DASM se traduit par la mise à disposition d'un conseiller d'insertion professionnelle spécialisé en santé mentale de l'Association des PEP71 auprès de l'ensemble des conseillers emploi du Département. Via une présence assurée dans une quinzaine de lieux de permanences répartis sur l'ensemble du territoire, le professionnel des PEP71 propose des entretiens spécifiques aux allocataires du RSA afin de les amener à prendre conscience de leurs troubles, enclencher la mise en œuvre de démarches de soins ou mobiliser des partenaires spécialisés. La première intervention du conseiller en santé mentale est également précédée d'une phase de sensibilisation au repérage des troubles psychiques à destination des conseillers emploi du Département.





Orientation 3 : Développer des partenariats avec le monde économique pour garantir le retour à l'emploi pérenne des allocataires du RSA en fin d'accompagnement



DÉPLOIEMENT DES CHARTES AVEC LES BRANCHES PROFESSIONNELLES



Le Département s'est engagé dans la formalisation de chartes visant un partenariat renforcé avec les branches professionnelles pour promouvoir une démarche inclusive. Ces chartes s'établissent autour des objectifs suivants :

- Promouvoir et faire découvrir les entreprises et les métiers qui recrutent en direction des allocataires du RSA et des conseillers emploi.
- Valoriser les offres d'emploi des entreprises auprès des conseillers en insertion professionnelle du Département.
- Soutenir la remobilisation et favoriser l'acquisition des prérequis pour entrer en formation ou occuper les postes accessibles aux personnes peu qualifiées
- Favoriser les immersions professionnelles dans les entreprises
- Mobiliser les dispositifs d'adaptation au poste de travail et d'accès à la qualification et à l'emploi proposés

4 chartes de partenariat développées avec les branches professionnelles

- Union des Industries et métiers de la Métallurgie (UIMM)
- Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) Saône-et-Loire
- Opcommerce
- Randstad



Orientation 4 : Améliorer le pilotage et l'efficacité de la politique départementale d'insertion professionnelle

MISE EN PLACE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE DE LA LOI POUR LE PLEIN EMPLOI

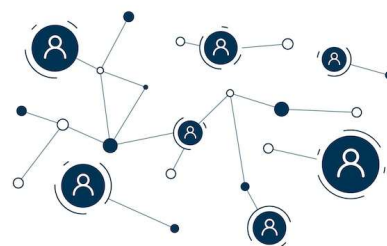


La Loi pour le Plein Emploi du 23 décembre 2023 entre en application au 1er janvier 2025 après une période d'expérimentation. Pour assurer son déploiement et sa coordination, différentes instances sont nécessaires et ont été mises en place.

En interne, au sein du Département, des comités de suivi sont réalisés depuis juin 2024 sur une fréquence d'une réunion tous les 15 jours avec l'ensemble des directions concernés avec les DGA de rattachement et piloté par le Directeur Général des Services.

En ce qui concerne le Réseau pour l'Emploi (RPE), les instances de gouvernance se sont mises en place en 2024 avec une finalisation de leur installation début 2025. Ces comités pour l'emploi s'établissent à trois niveaux :

- À l'échelle régionale, le Comité Régional pour l'Emploi s'est structuré en octobre 2024
- À l'échelle départementale, le Comité Départemental pour l'Emploi a été créé en date du 30 septembre 2024
- À l'échelle locale, des Comités locaux pour l'Emploi sont en cours d'installation entre octobre 2024 et janvier 2025.



6 comités sur 7 installés en 2024

10 comités de suivi en interne

Perspectives 2025 :

- Installation du dernier comité local en janvier 2025
- Programmation des feuilles de route par comités
- Poursuite des comités de suivi interne

LISTE DES SIGLES

AAP : Appel à projets	EPoP (projet) : Empowerment and participation of persons with disabilities (pouvoir d'agir et participation des personnes en situation de handicap)
AED : Aide éducative à domicile	ES : Educateur spécialisé
AEMO : Aide éducative en milieu ouvert	ESSMS : Etablissements et services sociaux et médico-sociaux
AFEST : Action de formation en situation de travail	FALC : Facile à lire et à comprendre
APA : Allocation personnalisée d'autonomie	FAS : Fédération des acteurs de la solidarité
APF : Association des paralysés de France	FSL : Fonds de solidarité logement
ARACT BFC : Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail Bourgogne-Franche-Comté	IAE : Insertion par l'activité économique
ARS : Agence régionale de santé	INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
ARSA : Allocataires du revenu de solidarité active	ILCP : Instance locale de coordination du parcours
ASE : Aide sociale à l'enfance	IP : Informations préoccupantes
ASS : Assistant de service social	IRTESS : Institut régional supérieur du travail éducatif et social
CAF : Caisse d'allocations familiales	IRTS : Institut régional du travail social
CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	ISCG : Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie
CC : Communauté de communes	IST : Infections sexuellement transmissibles
CCAPEX : Commission de coordination des actions de prévention des expulsions	LAEP : Lieux d'accueil enfants-parents
CCAS : Centre communal d'action sociale	LVA : Lieux de vie et d'accueil
CCI : Chambre de commerce et de l'industrie	MAIA (gestion de cas) : Méthode d'action pour l'intégration des services et des soins dans le champ de l'autonomie
CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées	MDA : Maison des adolescents
CDE : Comité départemental pour l'emploi	MDPH : Maison départementale des personnes handicapées
CDPPE : Contrat départemental de la prévention et protection de l'enfance	MDS : Maison départementale des solidarités
CESF : Conseiller en éducation sociale et familiale	MECS : Maison d'enfant à caractère social
CFPPA : Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie	MEDEF : Mouvement des entreprises de France
CH : Centre hospitalier	MLA : Maison locale de l'autonomie
CIAS : Centre intercommunal d'action sociale	MNA : Mineurs non accompagnés
CLH : Concertation locale de l'habitat	ODPE : Observatoire départemental de la protection de l'enfance
CLE : Comités locaux pour l'emploi	PAD : Placement éducatif à domicile
CLS : Contrat local des solidarités	PAPH : Personnes âgées personnes en situation de handicap
CLTS : Comité local du travail social	PASIP : Premier accueil social inconditionnel de proximité
CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie	PCH : Prestation de compensation du handicap
COPIL : Comité de pilotage	PDALHPD : Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
COTECH : Comité technique	PFR : Plateforme d'accompagnement et de répit
CP : Commission permanente	PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie	PLIE : Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi
CPOM : Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens	PMI : Protection maternelle et infantile
CPTS : Communautés professionnelles territoriales de santé	RAPT : Réponse accompagnée pour tous
CRE : Comité régional pour l'emploi	REAAP : Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
CREF : Contrats de retour à l'équilibre financier	RELS : Responsable local des solidarités
CRIP : Cellule de recueil des informations préoccupantes	RGPD : Règlement général pour la protection des données
CRP : Centre de ressources et de preuves	RPE : Relais petite enfance
CSS : Centres de santé sexuelle	RSA : Revenu de solidarité active
CTER : Commission technique d'étude et de régulation	SAD : Services autonomie à domicile
CUD : Commissions uniques délocalisées	SAAD : Services d'aide et d'accompagnement à domicile
DASM : Dispositif d'appui en santé mentale	SAMSAH : Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
DDETS : Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités	SAVS : Services d'accompagnement à la vie sociale
DDFIP : Direction départementale des finances publiques	SC2S : Service civique solidarité seniors
DGAS : Direction générale adjointe aux solidarités	SDSF : Schéma départemental des services aux familles
DIPE : Direction de l'insertion professionnelle et de l'emploi	SSD : Service social départemental
DJM : Dispositif jeunes majeurs	SSIAD : Services de soins infirmiers à domicile
DRFIP : Direction régionale des finances publiques	TAS : Territoire d'action sociale
DRHRS : Direction des ressources humaines et des relations sociales	TISF : Techniciens de l'intervention sociale et familiale
DPA : Développement du pouvoir d'agir	TMS : Troubles musculosquelettiques
DSL : Développement social local	UGEAM : Union pour la gestion des établissements des caisses de l'Assurance maladie
EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant	UGF : Union des Gérontopôles de France
EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	UIMM : Union des industries et métiers de la métallurgie
EI : Evènement indésirable	URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
EIG : Evènement indésirable grave	VEO : Violences éducatives ordinaires
EJE : Educateur de jeunes enfants	VIF : Violences intrafamiliales
EPICEA : Equipes de prévention et d'information collective pour l'enfance et l'adolescence	



**DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AUX SOLIDARITÉS**

Espace Duhesme - 18, rue de Flacé
CS70126 - 71026 Mâcon Cedex 9

dgas@saoneetloire71.fr

